



Secrétariat Général

No 21

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2013**Présidence : Patrick Monney**

La séance est ouverte à 18h30 en présence de Mme Jeannine De Haller Kellerhals, Maire, M. Nicolas Walder, Conseiller administratif et Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative, et de

Mmes Elvia Cambier, Anne Hiltbold, Arlette La Chiusa, Catherine Marti, Denise Martin, Sonja Molinari, Henriette Stebler et Catherine Vaucher, Conseillères municipales

MM. Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Michel Baud, Bertrand Buchs, Mario Conti, Alain Etienne, René Gevisier, Jean-Jacques Gerster, Alain Juget, Frédéric Mino, Pierre Maulini, Patrick Monney, Claude Morex, Michaël Papparou, Sandro Pistis, Stephan Pollini, Didier Prod'hom, Alain Voignier, François Wolfisberg et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Absents/excusés : Messieurs Bertrand Buchs et Jean-Marc Richard

Le Président salue la présence de Mme la Maire, des deux Conseillers administratifs, du Secrétaire général, de la mémorialiste, des chefs de service présents et du public qu'il remercie d'assister à cette séance.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 mars 2013
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif :**
4. Délibération administrative **65-2013 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude préliminaire pour la reconstruction du Théâtre de Carouge/atelier de Genève, sis rue Ancienne 37 & rue Joseph-Girard 13
5. Délibération administrative **66-2013 R** : Proposition du Conseil administratif relative à la vente du capital actions de TELECAROUGE
6. Délibération **67-2013 P** : Proposition du Conseil administratif relative au projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Carouge (création d'une zone 4A et d'une zone de bois et forêts) au chemin de Pinchat 21, plan no 29'926-544
7. Délibération **68-2013 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2012
8. Délibération **69-2013 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2012 et les moyens de les couvrir
9. Délibération **70-2013 P** : Proposition du Conseil administratif relative au crédit de réalisation d'un parc à chien – Boulevard des Promenades, entre le parking et le poste de police municipale
10. Délibération **71-2013 P** : Proposition du Conseil administratif relative à une subvention d'investissement au profit de la communauté des communes urbaines liées au PAV (CCU) : Genève-Carouge-Lancy
- Propositions des membres du Conseil municipal**
11. Motions
12. Postulats
13. Résolutions

- 14. Pétitions
- 15. Questions

Le Président excuse Messieurs Bertrand Buchs et Jean-marc Richard.

M. Barthassat a une remarque au sujet de l'agenda. Il souhaite faire part de sa mauvaise humeur car, en effet, il trouve regrettable que la pensée unique du Président socialiste du Conseil municipal et du Conseil administratif de gauche, sous couvert bien sûr, fasse un déni de démocratie en agendant un Conseil municipal carougeois en même temps qu'un Grand Conseil, empêchant du même coup, deux députés carougeois de siéger. Députés qui ont toujours défendu Carouge et qui, mille fois hélas, sont trop peu utilisés par notre Conseil administratif. Nous aurions très bien pu agender ce Conseil municipal ce mardi où il n'y avait aucune commission. D'ailleurs, le peu de commissions de ces deux dernières années n'encore en aucun cas les personnes qui pourraient se plaindre du soi-disant mardi trop occupé alors que la vie politique carougeoise a toujours fonctionné les mardis et jeudis soir. Il rappelle également, qu'à l'époque, le Conseil administratif de centre-droite était bien plus démocrate et jamais il ne faisait siéger le Conseil municipal en même temps que le Grand Conseil et ceci, même si le député était de gauche. Autre exemple, Plan-Les-Ouates n'agende jamais un Conseil municipal en même temps que le Grand Conseil pour que puisse siéger le socialiste Roger Deneys qui, lui aussi, est député et Conseiller municipal. Le Conseil administratif de Plan-les-Ouates est démocratique, donc du centre-droite, ce qui appelle une cause à effet. Ceci est encore, hélas, un coup politique de la gauche carougeoise cherchant à empêcher de siéger les personnes qui osent ne pas penser comme eux, c'est vraiment désolant.

Le Président fait remarquer à M. Barthassat qu'il a reçu, il y a environ 6 mois, le planning des séances et à aucun moment, que ce soit aux séances du bureau ou lors d'une séance du Conseil municipal, il n'est intervenu pour demander un changement de date. De mémoire, en tout cas 3 séances du Conseil municipal ont été déplacées du jeudi au mardi pour arranger les députés. M. Pistis, qui est député, est présent ce soir, ce qui veut dire qu'apparemment cela ne pose pas trop de problèmes. M. Barthassat aurait pu réagir plus tôt pour demander une modification de ce planning.

Le Président a répondu à M. Barthassat et ne veut pas de débat ce soir sur ce sujet.

M. Barthassat répond au Président que ces propos ne sont pas justes. Il s'est plaint plusieurs fois au bureau du Conseil municipal parce que les dates n'étaient pas adéquates et il lui a été répondu que des personnes voulaient avoir du temps libre le mardi soir. Comme par hasard, cela arrive lorsqu'il s'agit de députés de droite.

Le Président ne veut pas faire de débat ce soir et refuse de donner la parole aux membres. Il a déjà répondu à M. Barthassat sur le fait que le planning est établi depuis 6 mois et fait remarquer que M. Pistis est présent ce soir, donc M. Buchs aurait aussi pu l'être. Il précise aussi à M. Barthassat qu'à aucun moment celui-ci a fait la demande de déplacer cette séance du Conseil municipal.

1. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2013**

Le procès-verbal est approuvé par 26 oui et 1 abstention.

2. **COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Communications de Mme De Haller Kellerhals

La première communication concerne la délibération 62-2013

Le 28 février dernier, vous avez voté la délibération 62-2013 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.-- en faveur de la Croix-Rouge Suisse pour une aide d'urgence aux Philippines. Cette proposition répondait à une sollicitation reçue de l'organisation au mois de décembre. Or, il s'avère que la Croix-Rouge Suisse est parvenue, entre-temps, à rassembler tous les fonds nécessaires au financement de ses opérations aux Philippines. Elle l'a fait savoir au Conseil administratif et le versement initialement prévu a, par conséquent été suspendu. Au plan formel, le Conseil administratif se propose de soumettre au Conseil municipal l'annulation de la délibération de manière simultanée à la prochaine demande de soutien que la Croix Rouge suisse nous a adressée, ce jour, pour son aide au Mali. Lors du prochain Conseil municipal, il sera présenté une double délibération, une de soutien au Mali et une autre annulant celle de soutien aux Philippines.

La deuxième communication concerne la fête de la musique.

Un communiqué de presse sera envoyé demain matin à tous les journaux de la place pour rétablir les faits

Diverses informations inexactes, tronquées ou incorrectes relativement à la suppression de la Fête de la musique à Carouge ont circulé dans la presse ou les réseaux sociaux. Soucieux de donner à la population carougeoise une information factuelle et exhaustive, le Conseil administratif de la Ville de Carouge tient à préciser ce qui suit :

La décision de supprimer l'édition 2013 de la Fête de la musique a été prise au moment de l'élaboration du projet de budget 2013 en été 2012, soit avant d'être soumis au Conseil municipal pour votation. Cette mesure, prise par le Conseil administratif et qui fait partie d'un train de mesures d'économies mises en œuvre pour faire face aux difficultés budgétaires de la Ville de Carouge, n'a nullement été remise en question par le Conseil municipal lors du vote du budget.

Contrairement à ce que certains ont laissé entendre, il ne s'agit donc pas d'une économie ponctuelle (subvention, location de matériel, prestations en nature) qu'il suffirait de rétablir à la demande. La Fête de la musique n'a pas été la seule manifestation touchée par la rigueur budgétaire. En effet, et à titre d'exemple, l'infrastructure de la Fête des écoles a été réduite, nécessitant la réallocation de tout le matériel dont la commune dispose. Ajoutons encore qu'aux dates de la Fête de la musique, du matériel communal a été entre temps mis à disposition d'autres manifestations agendées à Carouge, comme la Fête de la BD, les 50 ans de la Maison de quartier ou les promotions des Petits carougeois.

Concernant les démarches de l'association "Carouge fête", la Ville de Carouge a reçu une "Lettre d'intention" datée du 15 mars à laquelle elle a répondu, indiquant dans quel contexte se trouve la Fête de la musique à Carouge pour 2013. Une rencontre, au cours de laquelle les représentants de "Carouge fête" ont regretté que leur démarche ait été instrumentalisée politiquement, a également eu lieu. Lors de cet échange avec le Conseil administratif, diverses pistes ont été examinées et il semblerait aujourd'hui que cette fête sera organisée par "Carouge fête" en septembre prochain. Le Conseil administratif a rappelé que la Ville de Carouge n'a refusé aucune demande de mise à disposition de matériel si celui-ci est disponible.

La Ville de Carouge rappelle par ailleurs que tous les Services municipaux sont concernés par la recherche d'économies, et pas seulement les affaires culturelles. Des efforts portant sur plus de 2,5 millions d'économies ont été intégrés au budget 2013 tel que présenté au Conseil municipal.

Communications de M. Walder

M. Walder n'a pas de communication.

Communications de Mme Lammar

La première communication concerne la motion 030 et la planification des séances de commission

Pour l'information du Conseil municipal et pour donner suite à la motion 030 adoptée par votre Conseil le mois dernier, le Conseil administratif est en train de planifier plusieurs séances de commission qui se dérouleront aux cours des prochaines semaines afin de traiter à la fois certains objets soumis au CM et également d'aborder les perspectives budgétaires examinées sous l'angle des différentes politiques publiques.

Les dates de ces séances ne figurent pas encore toutes sur le tableau des séances, certaines devant encore être finalisées entre notre mémorialiste et les présidentes et présidents desdites commissions, mais cela sera bouclé dans les prochains jours. Vous pourrez alors prendre connaissance des différentes dates en consultant le tableau qui vous est régulièrement adressé et qui figure également sur CMnet.

La deuxième communication concerne le contrat local de sécurité et des nouveautés concernant les APM

Comme vous avez pu déjà l'apprendre dans les médias, la Commune de Carouge vient de signer le 12 avril dernier un contrat local de sécurité avec l'Etat de Genève.

Ce contrat vise essentiellement à formaliser la collaboration déjà existante et efficace entre la police municipale et la police cantonale.

Il contient notamment l'énoncé de trois axes prioritaires de collaboration définis à la lumière des spécificités sécuritaires carougeoises, à savoir :

1. La lutte contre le bruit, le respect de la tranquillité publique, de l'exercice des libertés publiques, de la propreté et de la salubrité publique
2. La circulation routière, le contrôle des véhicules et l'évacuation des véhicules qui gênent
3. Le respect de la LRDBH (loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement)

S'agissant de la circulation routière, nous obtenons, grâce à ce contrat, l'assurance d'un minimum de 16 contrôles radar par an. Il faut savoir que les contrôles radar sont de la compétence de la police cantonale et que ceux-ci étaient effectués jusqu'à présent selon la disponibilité et le bon vouloir de la police cantonale. Ce contrat donne d'une certaine façon une obligation au Canton d'effectuer un minimum de 16 contrôles sur la commune.

Par ailleurs, je vous informe que 3 agents de la police municipale ont prêté serment hier et que dès lors, dès le 1^{er} mai, un cinquième groupe pourra être effectif pour assurer une présence :

- Tous les jours jusqu'à 3 heures du matin (assurant ainsi la fermeture des établissements publics)
- Le vendredi et le samedi toute la nuit, comme depuis plus d'une année
- Le dimanche dans la journée, afin notamment de ne pas donner un sentiment d'impunité, par exemple, aux personnes qui ont pris l'habitude de se parquer n'importe comment sur les places le dimanche.

A noter également que le numéro de patrouille des APM a été modifié afin qu'il soit plus facile à mémoriser : au lieu du 079 375.57.18, il s'agit désormais du 079 122 17 17.

Les citoyennes et citoyens carougeois peuvent donc appeler ce numéro durant les nouveaux horaires que je viens d'énoncer et tomberont directement sur la patrouille afin d'obtenir rapidement et efficacement une réponse à leurs réquisitions.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

La première communication concerne l'association des communes genevoises. Le Président informe que l'assemblée générale de l'ACG du 20.3.2013 a décidé de financer, via le Fonds intercommunal, une partie de la participation du GIAP à la recapitalisation de la CIA pour un montant de Frs 3'000'000.—. Cette décision est soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux. Le délai d'opposition à cette décision est fixé au 13 mai 2013. Celle-ci figure dans l'onglet ACG du CMnet.

La deuxième communication concerne un courrier de Monsieur Dominique Barbuzzi, Président du PDC, Carouge

Le Président demande à la secrétaire d'en donner lecture.

Dominique Barbuzzi
PDC Carouge

Ville de Carouge
Au Président du Conseil municipal

Carouge, le 12 avril 2013,

Au Président du Conseil municipal
Aux membres du Conseil municipal,

Inventions et contre-vérités inacceptables du CA

Mesdames, Messieurs,

A l'heure où la population française s'insurge devant le manque d'éthique de ses ministres, Carouge vit le même phénomène, avec son Conseil administratif.

En effet, dans le dernier numéro du journal communal, que nous avons renommé la Pravda devant le manque évident de neutralité qui sied à ce type de publication, le Conseil Administratif se gausse d'avoir fait infléchir les TPG pour rétablir une ligne directe depuis Carouge jusqu'à la gare Cornavin.

En tant que président du PDC, je m'inscris en faux devant ces allégations. Notre parti, bien avant que le nouveau réseau soit mis en place par l'Etat, s'était indigné du retrait de la ligne 13 reliant notre commune à la gare. Tout d'abord, par le biais d'un courrier envoyé à l'Administration Cantonale. Puis via notre blog (<http://pdccarouge.blog.tdg.ch/>) qui mentionnait nos craintes de devoir effectuer un changement de tram à Bel-Air, qui n'a pas été aménagé pour garantir la sécurité des voyageurs. Tout cela durant le mois de novembre 2011. Ce texte avait alors fait réagir la Tribune de Genève et nous avons constaté que cela ne laissait personne indifférent.

Ensuite, en décembre 2011, les députés PDC avaient proposé de rendre les TPG gratuits durant 2 mois compte tenu de la désorganisation que provoquait ce nouveau réseau et devant les nombreux dysfonctionnements.

Arrive janvier 2012. Le PDC, via une motion au Conseil municipal, demande que le tram reliant Carouge à la gare soit rétabli. A l'unanimité, tous les partis décident de soutenir cette demande et notre Conseil administratif se fend d'une lettre allant dans ce sens.

Puis, plus rien, jusqu'à ce courrier que nous envoyons cette fois à la direction des TPG pour demander, avec le soutien de l'Association Transports et Environnement (ATE) et de la Communauté d'Intérêts pour les Transports Publics (Citrap), le rétablissement d'une ligne directe entre Carouge et la Gare – et le respect des cadences. Vous l'aurez certainement deviné... pas de réponse claire mais un renvoi à la direction générale de la mobilité qui semble-t-il est restée dans le mutisme et l'immobilité.

Aujourd'hui, la création d'une ligne de bus 27 pour se rendre à la gare est un emplâtre sur une jambe de bois. Durée du trajet deux fois plus longue que le regretté tram 13. Cadences trop faibles qui ne permettent pas d'assurer les correspondances avec les trains. Pollution garantie par l'utilisation d'un moteur Diesel (merci à l'écologiste Mme Künzler). Bref, une solution qui ne nous convient toujours pas !

Nous demandons le rétablissement du tram 13 pour les carougeois, un point c'est tout.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations

Pour le PDC Carouge
Dominique BARBUZZI
Président

4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 65-2013 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE PRELIMINAIRE POUR LA RECONSTRUCTION DU THEATRE DE CAROUGE/ATELIER DE GENEVE, SIS RUE ANCIENNE 37 & RUE JOSEPH-GIRARD 13

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 26 mars 2013 et renvoyé en commission Toutes Commissions Réunies.

Celle-ci s'est réunie le 9 avril 2013 et le rapport a été établi par M. Barthassat.

Est-ce que M. Barthassat a quelque chose à ajouter à son rapport ?

M. Barthassat répond négativement.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 19 oui et 2 non.

Le Président ouvre la discussion

M. Pistis déclare que le MCG fait partie de celles et ceux qui ne vont pas soutenir cette délibération. Celle-ci propose une rallonge du crédit d'étude pour réaménager le théâtre de Carouge et plus précisément pour démolir l'intérieur et le refaire. Il faut savoir que pour réaménager ce théâtre, 50mio ont été budgétés et de 50mio nous passerons à 100mio, tout comme l'a rapporté ce matin la Tribune de Genève dans un article concernant le Grand théâtre qui a été budgété à 30mio et l'Etat a du finalement déboursier quasiment le double, c'est-à-dire 60mio. Aujourd'hui, avec le problème de déficit budgétaire que connaît Carouge, on ne peut prévoir un futur négatif avec 100mio alors que nous n'arrivons pas à boucler un budget. Le MCG n'est pas favorable à endetter Carouge pendant des dizaines d'années.

Le MCG ne soutiendra pas cette rallonge pour effectuer cette étude budgétaire parce que cela pourrait sous-entendre que nous soutiendrons également la rénovation du théâtre de Carouge qui est, à son avis, estimé à plus de 100mio.

M. Morex s'exprime en son nom et pas au nom du PLR parce que les membres de son parti ont le droit de s'exprimer, même s'ils ne sont pas d'accord avec l'ensemble des partenaires et surtout, ils ont la liberté de vote.

Il est clair que ce projet est alléchant mais il y voit plusieurs défauts. D'abord, la commune n'a pas les moyens d'investir une telle somme. On nous parle de 50mio alors que nous savons très bien qu'il y aura des dépassements puisque dans ces 50mio, ne sont pas compris la rénovation de la salle des fêtes. De plus, est-ce qu'un théâtre qui a tout juste 40 ans, doit être détruit ? Lorsqu'on nous dit que Carouge, via le PAV va atteindre d'ici quelques années 40'000 habitants et nécessite un théâtre de plus grand dimension, il pense que quand la commune de Carouge aura 40'000 habitants, il y aura longtemps qu'il mangera les pâquerettes par la racine parce que ce n'est pas prêt d'arriver. Pour l'instant, Carouge peut se contenter de son théâtre actuel. Il y a certainement des rénovations ou des transformations à faire au sein du bâtiment, il n'en disconvient pas mais lorsqu'on vient nous parler de 20mio pour la rénovation, il est persuadé que c'est surfait et que, comme le cout est minimisé, cela fausse le débat. Il y a certainement des solutions pour permettre aux artistes du théâtre de Carouge de faire leurs répétitions dans un autre local. D'ailleurs, nous ne savons pas si le propriétaire veut renouveler le bail ou vendre le bâtiment.

Carouge n'a pas les moyens d'investir pour ce projet et, de plus, il est persuadé qu'au terme des démarches pour arriver au crédit de réalisation, un referendum sera lancé par la population carougeoise car il existe, à Carouge, des gens attachés à l'ensemble que constitue le théâtre de Carouge et la salle des fêtes actuelle, tout comme d'autres sont attachés au cinéma BIO.

Raison pour laquelle, en sa qualité de Conseil municipal indépendant, il votera négativement pour cette proposition.

M. Maulini explique qu'il y a 50 ans, 3 artistes hors du commun fondaient le théâtre de Carouge et changeaient ainsi la face de la scène romande. C'est dans une église désaffectée de la rue Jacques-Dalphin que, sous l'impulsion de François Simon, de Philippe Mentha et de Louis Gaulis, en 1958 naissait le théâtre de Carouge. Le public mélangé, jeune et moins jeunes de l'époque a immédiatement suivi car il sent qu'il se passe quelque chose. Aujourd'hui des seniors enthousiastes vous racontent encore comment, à l'époque, ils côtoyaient dans les bistrotts carougeois les acteurs du Carouge.

Carouge leur doit beaucoup de sa renommée, Carouge doit beaucoup à son théâtre, à ceux qui ont poursuivi le travail, à François Rochaix, à Georges Wood qui en a fait un véritable théâtre populaire et aujourd'hui, à Jean Lermier qui s'inscrit, grâce à son énergie, dans la lignée de ses prédécesseurs.

Aujourd'hui, nous avons l'opportunité d'écrire une page nouvelle de l'histoire du théâtre de Carouge pour les 50 prochaines années. Pour cela, il ne faut pas avoir peur, il faut se projeter vers l'avenir et ne pas réfléchir uniquement en fonction des contingences du temps présent, car au risque de bousculer nos humilités de Conseillers municipaux, les politiques passent mais le théâtre reste.

La construction de la salle du théâtre de Carouge actuelle ainsi que la salle communale ont donné lieu dans les années 60 à des débats épiques, dont il est ressorti un consensus fort auquel ont participé, à l'époque, les principales forces politiques communales, le parti radical, le parti du travail, le parti socialiste, le parti démocrate chrétien ont été, ensemble les porteurs de ce projet.

Il est indispensable de retrouver, aujourd'hui cet esprit pionnier pour aller de l'avant.

Bien sûr, il est légitime de s'interroger sur la nécessité d'entreprendre une telle dépense aujourd'hui. Il est tout aussi légitime d'avoir des doutes sur l'opportunité de prendre aujourd'hui un tel engagement alors, qu'en apparence, mais seulement en apparence, le théâtre fonctionne comme il est, car tout y est dispersé, la salle de répétition, la deuxième salle et l'administration sont appelés à disparaître, l'atelier de construction, le local de stockage pour accessoires et costumes sont disséminés.

Nous disposons aujourd'hui de ce qu'on appelle en langage spatial, une fenêtre favorable car vous n'ignorez pas que le Canton de Genève a le projet de rénover et de déménager le théâtre de la comédie dans le périmètre de la gare des Eaux-vives.

Pour ne pas se retrouver largué dans le débat régional, nous devons agir aujourd'hui et vite, nous avons un projet, nous avons une équipe, un public, un directeur enthousiaste, une histoire vivante, avec le théâtre de carouge, on sait ce qu'on a et avec la comédie, nous ne savons pas ce qu'on aura.

Voilà mes Chers collègues, ce qui peut guider aujourd'hui notre décision de soutenir ce crédit d'étude préliminaire.

M. Gevisier explique que lors de la commission Toutes commissions réunies, le groupe UDC a refusé clairement ce crédit étude. Tout cela n'est que de la poudre aux yeux. On nous propose un crédit d'étude alors que nous n'avons même pas de budget dans notre commune. Par contre, nous sommes favorables à toute rénovation de ce théâtre pour avoir le maximum de sécurité.

Mme Molinari rappelle à M. Gevisier qu'il ne s'agit pas, lorsqu'on fait un crédit comme celui-ci d'anticiper sur ce que pourrait être la dépense finale. Il s'agit de se donner les moyens aujourd'hui d'aller au bout de cette idée qui, elle le rappelle, a été lancée lors de la précédente législature, et par une autre majorité au Conseil administratif. Pourquoi aller au bout ? Elle pense que beaucoup de bonnes raisons ont été évoquées et qu'il est important d'en rappeler encore quelques unes. La première est qu'il y a eu un concours et le résultat a été très grandement appréciés, même unanimement par tout le monde, y compris les représentants du Conseil du théâtre de carouge, qui sont les premières personnes en mesure de juger de la qualité de ce projet. Cela considérerait même les architectes et les responsables de la Ville de Carouge qui faisaient partie du jury. Nous avons un problème concret par cette dispersion dont a parlé M. Maulini. Nous avons un bail qui arrive à termes mais (M. Morex n'était pas à la commission comme une partie de son parti), il faut remarquer que même si le bail est à terme dans deux ans, actuellement, nous retrouvons des bâches pour empêcher l'eau de couler à l'intérieur du théâtre et ce sont des conditions difficiles. Nous pourrions aussi faire des économies d'échelles en synchronisant d'avantage les activités et en joignant les différentes interventions que fait le théâtre de carouge. Elle souhaite venir sur un autre point qui lui semble central. Aujourd'hui, nous n'avons pas les outils en main pour pouvoir faire des démarches auprès d'autres partenaires qui sont indispensables pour que nous puissions mener ce projet à terme et il n'est absolument pas question pour Carouge de partir seul dans cette aventure, non seulement pour une question de couts mais aussi parce qu'un projet tel que celui-ci doit absolument être porté par d'autres communes et d'autres institutions. Mais pour pouvoir faire cela, il faut se donner les moyens d'avoir un projet un tout petit peu plus abouti au niveau de la définition du programme et du budget. En effet, nous n'avons que les grandes lignes, comme c'est toujours le cas lorsque nous avons simplement le fruit d'un concours.

Comme l'a dit M. Maulini, aujourd'hui nous avons une fenêtre, qu'elle appellera une fenêtre d'opportunité car il sera difficile sur ce Canton d'avoir deux grands théâtres construits ou reconstruits en même temps. Nous avons un théâtre vivant, qui fonctionne avec un taux de fréquentation très élevé et, surtout, ses frais de fonctionnement sont totalement assurés. Ce n'est pas le cas pour la comédie à Genève, qui, dans sa nouvelle structure pourra peut-être trouver les 110mio pour son futur théâtre mais nous sommes loin de pouvoir affirmer que les frais de fonctionnement seront trouvés. Il y a un avantage très important pour le théâtre de carouge de pouvoir voir aboutir ce besoin de corriger tous les défauts techniques qui sont dans le théâtre et développer une nouvelle structure. Encore une fois, sous la condition que des partenaires soient trouvés pour cette aventure.

Enfin, elle pense qu'aujourd'hui, nous sommes devant un crédit d'étude de CHF 200'000.— mais l'étape suivante ne sera engagée que si d'autres partenaires sont avec nous pour ce projet et quand elle dit avec nous, il ne s'agit pas de gauche ou de droite mais vraiment une question de Carouge, de son Conseil municipal, de toutes les forces politiques parce qu'autrement,

nous allons droit dans le mur. Il faut qu'il y ait le plus possible d'unité autour de cette table et auprès de la population aussi car comme le dit M. Morex il y aura peut-être un referendum.

Pour conclure, elle invite tout le monde à, non seulement soutenir ce projet et cette demande de crédit, mais aussi à en parler parce que c'est quelque chose qui se prépare bien à l'avance au sein de la population carougeoise et bien au-delà parce que Carouge a un théâtre mais il n'est pas seulement pour carouge.

Mme De Haller Kellerhals souhaite corriger certaines choses erronées qui ont été dites et compléter les informations. Il est faux de dire que ce crédit de pré-étude est une rallonge sur le celui qui sera présenté plus tard au Conseil municipal puisque le cout de celui-ci sera déduit sur le crédit d'étude lui-même. Comparer le théâtre de carouge avec le Grand-Théâtre est aussi une erreur puisqu'il y a un nouveau projet de rajout de bureaux et de mises aux normes pour le personnel. Il s'agit de 600m2 supplémentaire qui vont être construit au grand-théâtre, ce qui explique le doublement des couts. Concernant les propos de M. Morex, elle rappelle que ce n'est pas pour faire un théâtre plus grand que nous voulons reconstruire le théâtre de carouge. Elle précise qu'aujourd'hui les normes de sécurité ne sont absolument pas respectées, il y a de l'amiante et le plafond ne peut plus supporter les charges des décors d'aujourd'hui. De ce fait, le cout de la mise aux normes de sécurité se monte à 15 ou 20mio et de toute façon Carouge va devoir les dépenser. Le Conseil administratif précédent avait déjà réalisé qu'il fallait investir pour que le théâtre puisse fonctionner tant bien que mal et nous nous sommes dit qu'il était beaucoup plus intelligent de repenser la totalité du théâtre pour qu'il soit vraiment fonctionnel et plus efficace.

Une dernière chose qui fait partie de la donne d'aujourd'hui est que le bureau d'architectes a fait un geste plus que conséquent envers la ville de carouge en finançant lui-même la moitié de ce crédit de pré-étude pour que nous puissions justement avoir des couts affinés en vue du crédit d'étude lui-même. C'est grâce à cela que nous allons pouvoir solliciter des sponsors ainsi que d'autres entités publiques et privées pour ne revenir devant vous que lorsque nous aurons un financement, non pas complètement assuré mais avec des engagements fermes et forts de la part de nos partenaires.

Les architectes ont bien compris les enjeux et ont acceptés de financer la moitié du financement de cette pré-étude.

M. Barthassat déclare que contrairement à M. Claude Morex, il parle au nom du PDC et même si nous ne sommes pas beaucoup, nous avons plutôt misé sur la qualité cette année. Qu'est-ce que nous votons ce soir ? Nous votons une délibération de seulement CHF 200'000.— qui va peut-être nous coûter 6mio plus tard mais ce n'est pas grave parce que nous avons une opportunité d'avoir enfin de vrais projets à Carouge, des projets porteurs et d'infrastructures. Il remarque que les gens confondent un peu le budget de fonctionnement et les investissements parce que le budget de fonctionnement est une chose où tout le monde est en désaccord mais l'investissement a très peu de retour sur le budget de fonctionnement. Imaginons que le théâtre coûte 80mio, ce qui est possible, ce montant n'est pas inquiétant si le Conseil administratif et les Conseillers municipaux trouvent de l'argent privé et public et que nous travaillons tous ensemble pour trouver cet argent. Si nous voulons trouver 40 ou 50mio, ce qui est possible, il faut, comme l'a dit Mme Molinari, que nous soyons soudés. Si nous trouvons cette somme, il n'y aura pas de referendum parce que nous pourrions expliquer aux carougeois qui ne sont pas plus bête que les autres qu'arranger un théâtre coûte 20mio et que le refaire revient à 80mio. Nous avons 50mio, cela nous coûtera 30mio et nous aurons un théâtre tout neuf et ils le comprendront. Pour une fois, il n'est pas d'accord avec M. Morex et il estime qu'il faut se battre pour voter ces CHF 200'000.—, même si ceux-ci nous ouvrent une porte sur 6mio. Si, après avoir payé cette somme, nous nous rendons compte que nous n'avons pas réussi, ce n'est pas grave. En effet, nous avons dépensé beaucoup plus que 100mio en jetant l'argent par les fenêtres et nous sommes à l'aube enfin de vrais projets à carouge.

Il faut saisir cette opportunité et voter la délibération.

M. Etienne relève que certains éléments ont été apportés par notre Maire. Il souhaite, lui-aussi corriger les propos du MCG par la voie de M. Pistis. Effectivement, il ne s'agit pas de rallonge

puisqu'il s'agit d'un crédit d'étude préliminaire qui permettra au Conseil administratif d'aller chercher des financements auprès de partenaires publics et privés. Il y a eu une commission Toutes commissions réunies ce mois et il se souvient que déjà l'année dernière, le théâtre de Carouge nous avait invité pour nous sensibiliser sur certaines problématiques, notamment par rapport aux normes. A l'époque ce théâtre avait été construit avec une certaine vision, qui aujourd'hui ne correspond plus, comme par exemple, les problèmes scénographiques. Il y a aussi des problèmes de sécurité et cette situation précaire pour les décors et les salles de répétition qui sont excentrées posent problème. Il y a également le bail qui arrive à terme. Il faut trouver de nouvelles solutions pour que ce théâtre continue à vivre.

Au vu de toutes ces raisons, le parti socialiste vous invite à voter favorablement cette délibération.

Mme Hiltbold déclare qu'au sein du PLR les avis sont partagés et certains ne sont pas du même avis que M. Morex ; toutefois, chacun pourra voter selon son envie. Effectivement, on peut être convaincu, d'ores et déjà, qu'on ne souhaite pas démolir ce théâtre pour en reconstruire un nouveau, ni vouloir mettre des fonds pour un nouveau théâtre et dépenser beaucoup de millions et, à ce moment-là, il ne sert à rien de voter cette délibération. Nous pouvons également nous rendre compte que la solution de démolition-reconstruction est opportune. D'ailleurs, nous avons été convaincus par les propos des personnes du théâtre lors de la dernière commission qui s'est tenue sur place. En effet, nous avons pu voir qu'effectivement les locaux de répétition sont insalubres, etc.. A ce moment-là, nous pouvons accepter cette délibération même si cela ne veut pas dire, et nous l'avons déjà dit en commission, que nous accepterons de mettre des millions dans un nouveau théâtre. Elle pense que cette délibération permet à la commune de chercher des partenaires pour le financement mais également au Conseil de fondation qui est très motivé à aussi chercher des partenaires privés. De plus, elle offre la possibilité d'affiner les coûts de ce théâtre à 15% près et nous en saurons un peu plus lorsque l'architecte aura peaufiné son projet. Si nous nous rendons compte que le coût sera beaucoup plus élevé que celui qui avait été estimé et si nous ne trouvons pas de sponsors, nous évitons le vote d'un crédit d'étude de 6mio. Aujourd'hui, ces CHF 200'000.— nous permettent d'y voir un peu plus clair et c'est pour cette raison que nous pouvons voter cette somme. C'est vrai que ce n'est pas un petit montant mais contrairement à ce qu'à dit M. Pistis, ce n'est pas en acceptant cette délibération que nous acceptons aujourd'hui de démolir et reconstruire ce théâtre et dépenser des millions. Une partie de son groupe estime que c'est un beau projet dont l'investissement se fera, dans quelques années, et il faut voir à plus long terme. Il a été lancé lors de la précédente législature avec un concours accepté par la quasi unanimité de ce Conseil municipal et par rapport au gens concernés, dépenser CHF 600'000 et ne rien faire 3 ans et demi plus tard est un peu dommage. Nous avons une solution qui nous paraît satisfaisante et moins cher qu'un crédit d'étude ; pour ces raisons, personnellement et certains membres de son groupe accepteront cette délibération.

Mme Stebler relève que Carouge a son cinéma et ces 3 théâtres. Il est vrai qu'il y a un problème de budget mais celui-ci tournera toujours à peu près autour des 100mio. Certains disent que c'est un fantastique projet. De plus, nous n'avons pas le choix puisqu'il y a de l'amiante, il est insalubre et beaucoup de spectateurs n'arrivent plus à voir. Elle rappelle qu'il a été conçu il y a 40 ans. Mettre 20mio pour le rénover et non l'améliorer ne vaut pas la peine. Ces CHF 200'00.— nous permettront de trouver de l'argent privé et c'est un projet à long terme. Justement en cette période de crise, certains l'appellerait une mesure anticyclique puisque ce projet peut donner du travail, reconstruire, respecter les comédiens qui se battent par les temps qui courent parce que lorsqu'il y a une crise économique, on coupe dans la culture alors qu'on en a besoin. Ces 3 théâtres sont complémentaires et celui-ci est pratiquement tout le temps plein. Carouge est une ville riche de culture, connue à l'extérieur puisque les pièces qui se jouent au théâtre de Carouge s'exportent dans tous les pays. Les gens qui viennent au théâtre vont aussi les restaurants et font vivre l'économie carougeoise.

Il serait dommage d'être frileux même si on est en période de crise. Nous n'avons pas peur des référendums puisque nous les gagnons presque tous et nous sommes capable d'expliquer et gagner encore.

Il vaut la peine de voter cette délibération pour donner des explications au carougeoises et carougeois et toucher de l'argent privé et public.

Son groupe a eu beaucoup d'explications par le directeur du théâtre qui est extraordinaire, plein d'énergie et qui les a convaincus. Nous espérons que les comédiens ne vont plus jouer dans les conditions actuelles, qu'il n'y ait pas un grave accident ou des problèmes à cause de l'amiante.

Elle invite tous les membres à voter ce crédit pour pouvoir reconstruire ce théâtre. De toute façon, nous n'avons pas le choix et cela en vaut la peine. Si l'augmentation du centime additionnel passe, elle espère que l'argent sera versé pour ce théâtre et justement, comme le disait M. Barthassat, ça vaut la peine de soutenir un budget avec un projet de ce type.

M. Morex a entendu les uns et les autres mais malheureusement cela ne l'a pas convaincu. M. Morex demande au Président de transmettre à Mme Molinari et M. Barthassat qu'il n'est pas un adepte de la pensée unique. M. Morex demande au Président de transmettre à Mme Stebler qu'il a le plus profond respect pour le travail des comédiens et il en veut pour preuve puisque lors du 225^{ème}, il a fait travailler le théâtre de carouge et celui des Amis dans le cadre des manifestations qui avaient trait à cet anniversaire. M. Morex demande au Président de transmettre à Mme Molinari et M. Maulini qu'il se réjouit parce qu'il y aura un conflit entre la ville de Genève et sa comédie et la ville de carouge et son théâtre. Cela promet parce qu'ils iront chercher des sponsors privés et comme ils ne sont pas multiples à Genève, il y aura de belles empoignes entre les deux Conseil municipal et s'il y a autant d'empathie que pour la rénovation du Pont-neuf qu'il attend depuis 18 ans qu'il siège au Conseil municipal, nous ne sommes pas près de voir le théâtre de carouge se réaliser.

M. Baertschi remarque que beaucoup de choses ont été dites mais il aimerait revenir sur ce qu'à dit M. Barthassat et qu'il partage totalement. Il faut, par rapport à la notion d'investissement et fonctionnement, même si nous avons des divergences sur la notion du fonctionnement que les membres de ce Conseil comprennent que le budget des investissements est important, qu'il faut continuer et le faire. Il a pris acte avec satisfaction, suite à la grande crainte que ce théâtre occulte d'autres investissements, de la confirmation du Conseil administratif qui a également l'intention d'aller de l'avant pour une piscine. En effet, il y a un gros déficit en matière de piscine à Carouge. Là aussi, il y a une réflexion intelligente à mener par rapport aux participations cantonale. Il rappelle que l'équipement du théâtre de carouge est communal mais subventionné par le canton. Nous n'en avons pas tant que cela et c'est atout à cultiver et ne pas le laisser partir. Le public ne représente peut-être que 22% de carougeois mais c'est un public cultivé et non des casseurs qui vont boire des pousse-café à 3h du matin comme nous le vivons dans certaines rues mais des gens qui font tourner les commerces carougeois. Nous avons investi CHF 600'000.— pour le concours et le fait de rajouter CHF 200'00.— ne veut pas dire que tous les groupes seront d'accord pour la suite mais cela conduira à des prises position et, éventuellement, même probablement un vote populaire.

Il ne faut pas avoir peur et si nous bloquons tout, nous perdons 600'000.--.

La délibération est acceptée par 21 oui et 7 non.

Vu la délibération 80-2009, présentée au Conseil municipal le 23 avril 2009 et votée par celui-ci le 19 septembre 2009, prévoyant un crédit pour l'organisation d'un concours en procédure sélective à deux degrés pour un montant voté de CHF 595'000.- ;

vu le résultat du concours ayant abouti à la désignation à l'unanimité du jury du projet SWAN, conçu par une équipe pluridisciplinaire menée par le bureau d'architecte Pont 12, et présenté au public le 26 janvier 2012 ;

vu le choix de 34 architectes sur 35 ayant participé au concours de reconstruire le Théâtre afin de pouvoir répondre aux besoins de fonctionnement, renonçant ainsi à l'option proposée par le cahier de charges d'utiliser et transformer le bâtiment existant ;

vu l'estimation du coût de l'opération, pour un montant de CHF 49'360'000.- pour la reconstruction du Théâtre calculée sur la base du projet de concours, à l'échelle 1/200, avec la marge de précision usuelle d'environ $\pm 25\%$;

vu, en conséquence, le montant initial du crédit d'étude estimé à CHF 4'800'000.-, calculé sur la base des normes SIA permettant d'obtenir une autorisation de construire et 80% des soumissions rentrées ;

vu la nécessité d'étaler les investissements nécessaires pour le Centre communal sur plusieurs années et la possibilité de réaliser d'abord la reconstruction du Théâtre puis ensuite la rénovation de la Salle des fêtes ;

vu que les enjeux financiers et politiques de ce projet nécessitent une approche par étapes de l'étude visant in fine, à demander un crédit de construction, le Conseil administratif soumet, avec cette délibération n° 65-2013, un crédit d'étude préliminaire qui présente les avantages suivants :

- *Le montant du crédit d'étude préliminaire correspond à environ 3.4% du crédit d'étude complet.*
- *L'estimation du coût total du bâtiment est établie avec une marge de précision de 15% au lieu de 25%.*
- *Les mandataires créent un dossier de présentation avec un projet et des coûts de réalisation plus précis, ainsi qu'une maquette permettant notamment au Conseil administratif de présenter des demandes de financement documentées à des entités publiques et privées.*
- *Un rabais sur les honoraires de 50% est consenti par les mandataires correspondant à des prestations offertes à titre de soutien pour aider à l'avancement du dossier.*
- *Le rabais consenti n'est pas révisé en cas d'abandon du projet à l'issue de l'étude préliminaire.*
- *L'étape préliminaire constitue une étape du cycle complet d'étude du projet. Son paiement sera considéré comme un acompte sur les honoraires dus si le crédit d'étude est voté ultérieurement par le Conseil municipal.*
- *L'étude préliminaire n'engage pas la Ville de Carouge à poursuivre la suite des études.*

vu les potentialités de réduction des coûts estimés préalablement en optimisant, lors de l'étude préliminaire, le cahier des charges d'une part et les réponses architecturales d'autre part ;

vu l'abaissement du devis estimatif qui en découlera et générera en conséquence une réduction du crédit d'étude initial ;

vu la volonté du Conseil administratif de monter un dossier de financement des travaux du Théâtre avec des partenaires privés et des collectivités publiques, et pour ce faire, le besoin de disposer de documents étayant les qualités architecturales et financières du projet pour démarcher les partenaires potentiels ;

vu que les démarches entreprises par le Conseil administratif en vue d'établir des contacts préliminaires avec des partenaires potentiels ont démontré que ceux-ci attendent un dossier intégrant un plan financier précis d'une part et un projet étudié à un stade plus élaboré que celui d'un concours d'autre part ;

vu la lettre du Théâtre de Carouge / Atelier de Genève et de l'ensemble de son Conseil de fondation du 13 mars 2013 faisant état de la nécessité de faire avancer le projet dans les plus brefs délais et marquant le soutien unanime du Conseil de Fondation à l'ensemble de la démarche ;

vu la proposition des mandataires lauréats du concours, remise au Conseil administratif le 23 janvier 2013, d'entamer une étude préliminaire permettant d'une part, d'optimiser le projet du Théâtre et d'autre part de réduire l'estimation de son coût, ainsi que de produire les

documents nécessaires pour la recherche de partenaires financiers en facturant forfaitairement 50% seulement de son coût effectif, soit CHF 149'175.- HT au lieu de CHF 310'770.- HT ;

vu que l'offre forfaitaire concerne les prestations d'une équipe élargie de mandataires permettant d'étudier l'ensemble des domaines architecturaux, techniques et scénographiques du projet ;

vu la récapitulation des montants d'honoraires liés à l'étude préliminaire ainsi que le planning établis par le bureau d'architectes Pont 12 SA et la récapitulation générale ;

Conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal par 21 oui et 7 non

D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude préliminaire de CHF 202'000.- destiné à l'étude pour la reconstruction du Théâtre de Carouge / Atelier de Genève, sis rue Ancienne 37 & rue Joseph-Girard 13.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.
3. De surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement du coût de réalisation des travaux.
4. En cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en 2 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 08.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 66-2013 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA VENTE DU CAPITAL ACTIONS DE TELECAROUGE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 26 mars 2013 et renvoyé en commission Toutes Commissions Réunies.

Celle-ci s'est réunie le 9 avril 2013 et le rapport a été établi par M. Prod'Hom.

Est-ce que M. Prod'Hom a quelque chose à ajouter à son rapport ?

M. Prod'Hom répond négativement.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 9 oui et 2 non.

M. Morex fait remarquer au Conseil administratif que d'autres communes avant Carouge ont aussi émis l'idée et l'envie de vendre leurs actions et sont presque toutes revenues en arrière. Il y a certainement des raisons et pourquoi le Conseil administratif de la Ville de Carouge veut-il précipiter cette vente plutôt que de voir pour quelles raisons d'autres communes reviennent en arrière ?

M. Walder répond que, comme il a été expliqué en commission, la commune de Meyrin a vendu toutes ses parts de Télé Meyrin il y a plus d'une année. Suite à cela, la Ville de Genève, par l'initiative de M. Pierre Maudet, a proposé de vendre Aujourd'hui, ce dossier est bloqué et, comme les membres ont pu le lire ces derniers jours dans les journaux, Mme Salerno a expliqué que le dossier est pour l'instant bloqué et que sa grande inquiétude est que la valeur des parts baisse rapidement. Quant aux autres communes, il y a encore Lancy, Onex, Genthod et Bellevue qui ont des télévisions locales et des parts. Toutes ces communes, à l'exception d'Onex sont dans un processus de vente au même titre que Carouge aujourd'hui. Il ne resterait théoriquement qu'Onex et la Ville de Genève qui n'auront pas vendu. Pour Onex, il en a déjà expliqué la raison et pour la Ville de Genève, cela implique du personnel et le statut des quelques dizaines de personnes qui travaillent pour la société télé Genève Naxoo

M. Morex comprend que cela signifie que la Ville de Carouge n'aura plus son mot à dire sur le contenu des programmes, le coût des abonnements, etc...

M. Walder répond que la Ville de Carouge n'a déjà rien à dire du tout sur les programmes qui sont choisis par Naxoo Télé Genève. Nous ne diffusons pas de programme et cela a été expliqué en commission. TéléCarouge est un réseau et les abonnés doivent signer un contrat avec Télé Genève Naxoo pour la diffusion de programmes. TéléCarouge ne diffuse pas de programme et si vous avez juste une liaison TéléCarouge, elle ne vous sert à rien car vous avez besoin de recevoir d'autres programmes. C'est TéléGenève Naxoo qui choisit les programmes qu'ils achètent à Cablecom. Télé Genève Naxoo est à un niveau international et il est facile d'imaginer qu'ils ne peuvent pas choisir la diffusion d'un programme uniquement sur Genève. Par contre, ils négocient pour avoir des bouquets et la chose est obtenue par Télé Genève Naxoo pour les communautés étrangères, ce qui n'est pas proposé par Cablecom en dehors de Genève. C'est un avantage mais c'est Télé Genève Naxoo qui le négocie et TéléCarouge n'a pas la taille pour négocier. Il rappelle aussi que la société TéléCarouge est aujourd'hui détenue à 51% par la Ville de Carouge et 49 % par la société Cablecom, dont un des collaborateurs est également administrateur de la société Télé-Carouge. La Ville de Carouge n'a ni les compétences, ni les ressources pour suivre un secteur qui est en constante évolution et elle est de facto gérée aujourd'hui par Cablecom, ce qui pose aussi quelques problèmes du fait des pratiques commerciales d'un acteur sur le marché qui est fortement concurrentiel avec Swisscom, Sunrise et d'autres. Aujourd'hui, la Ville de Carouge est pieds et poings liés avec un acteur qui n'est pas le moins bon mais pas forcément celui que nous devons recommander comme étant l'acteur le plus social sur le marché. Il n'y a plus l'objectif de pouvoir relier chaque domicile à la télévision puisqu'il est atteint et il n'y a plus de raison de douter que Carouge soient délaissée par les télévisions ou le câble.

M. Walder rassure M. Morex que l'on n'a jamais pu interférer sur un programme de télévision à Carouge.

M. Gevisier avait demandé sur la proposition du Conseil administratif en page 2, première ligne : « vu que cette vente mise au budget 2013 devrait permettre d'équilibrer les comptes de l'année 2013 » à ce qu'on la supprime. Lorsqu'on met une phrase comme cela et qu'on fait du commerce, on se met en faiblesse. M. Gevisier fait également remarquer que Cablecom est une entreprise Américaine et le jour où cette entreprise aura la mainmise sur tout le câblage de notre république, elle pourra faire ce qu'elle veut car c'est elle qui demande aux télévisions de venir sur leur câble et elle pourra couper ou garder les émissions qui l'intéresse.

M. Walder ne va pas faire un plaidoyer pour soutenir une multinationale américaine. En effet, ce n'est ni son orientation politique, ni son genre mais il aimerait quand même rappeler que Cablecom est une société commerciale qui propose des programmes en fonction d'un marché et, effectivement, si les citoyens carougeois, comme les citoyens genevois, souhaitent avoir un programme particulier, Cablecom les diffusera pour des raisons lucratives. Ils sont en concurrence avec d'autres acteurs et il ne tient qu'aux carougeois et carougeois, si le câble ne leur offre pas les programmes qu'ils souhaitent de s'abonner chez un autre opérateur. Aujourd'hui, c'est la société Cablecom qui choisit déjà les programmes en fonction d'un marché et il ne croit pas qu'il soit plus véhiculé par une idéologie que d'autres acteurs peut-être pas américains mais aussi multinationaux sur le marché.

M. Barthassat déclare que le PDC va voter cette délibération et il remercie le Conseil administratif car enfin, il se rend compte que privatiser n'est pas le mal absolu. Il est très content de cela car lorsqu'on vend 51% d'une société s'est privatiser. Il a juste un bémol car il trouve dommage qu'on vende Télécarouge, non pas pour justement mettre 3 millions aux Théâtre de Carouge par exemple mais pour le budget de fonctionnement. C'est regrettable que la commune de Carouge vende des actifs, non pas pour des infrastructures mais pour faire tourner le budget de fonctionnement.

M. Walder fait remarquer (comme cela a été expliqué en commission) qu'on ne pourrait pas attribuer la vente d'un objet pour l'achat d'un autre. La construction d'un théâtre comme la construction d'une piscine couverte ou le réaménagement d'une route fait obligatoirement l'objet d'un amortissement. Dès lors, quel que soit le procédé, lorsqu'on vend un bien, cela part dans la fortune et cela couvre les frais de fonctionnement et dans ceux-ci, il y a tous les amortissements liés aux investissements que les membres de ce Conseil ont votés. Cela se passe comme cela et même si le Conseil administratif l'avait souhaité, il n'aurait pas pu l'attribuer immédiatement à un projet d'investissement.

M. Barthassat réplique que c'est partiellement vrai et partiellement faux.

M. Pistis déclare que le groupe MCG est contre la vente de télécarouge. Il souhaite corriger quelques contre-vérités ou désinformations faites par le Conseil administratif. Lorsque celui-ci dit qu'il ne s'agit que de 10 emplois qui vont être perdus si télécarouge est vendue ou si Naxoo est revendu à ce fond global liberty qui est américain, c'est faux. Télécarouge qui est Naxoo représente, en réalité, 89 personnes qui y travaillent et non 10. Le magistrat du Conseil administratif prétend que la Ville de Genève a peur que les actions diminuent au niveau de la valeur. En réalité, les actions de télé Ville de Genève sont estimées à 30mio et ils pensent pouvoir monter jusqu'à 80mio. Aujourd'hui, la peur n'est pas que les actions diminuent mais au contraire de les faire augmenter. Revenons sur carouge et pourquoi vendre télécarouge ? Tout d'abord, télécarouge fonctionne et n'est pas endettée, elle fournit du travail à des personnes habitant sur Carouge et sur Genève. Vouloir vendre télécarouge à un fond d'investissement ? Il reste surpris parce qu'en règle général, la gauche s'attaque systématiquement au secret bancaire, à des fonds de placement et aux banques Aujourd'hui ce même Conseil administratif de gauche et ce même Conseil municipal est prêt à brader télécarouge à un fond d'investissement américain qui, comme l'a très bien relevé d'autres intervenants, contrôlera l'information qui sera véhiculée dans les tubes et ça c'est une réalité. Ce fonds américain Global liberty n'est pas un fond social mais de Business. Vendre télécarouge est vendre cette âme socialiste que veut nous faire croire que la gauche. Vendre quelque chose qui fonctionne bien n'est pas une bonne idée et il engage le Conseil administratif à externaliser l'incompétence et garder ce qui fonctionne à l'intérieur.

Le groupe MCG ne soutiendra pas cette délibération consistant à vendre télécarouge et le brader alors qu'elle a une trésorerie qui fonctionne très bien.

M. Walder répond que le Conseil administratif ne souhaite pas sous-traiter ou externaliser des fonctions considérées comme telles, c'est le rôle des autorités des pouvoirs public. Par contre, le fait de participer activement et soutenir un des acteurs sur le marché de l'audio-visuel n'est pas non seulement le rôle d'un pouvoir public car cela peut nous mettre en porte à faux, ceci d'autant plus que nous n'avons pas de possibilité d'agir sur les programmes. Il semble que M. Pistis n'a pas vraiment compris que télécarouge n'a aucun employé puisqu'elle est gérée par la société Cablecom. Telegenève Naxoo, est une autre société qui est possédée à majorité par la Ville de Genève et qui a effectivement 89 employés. Il rappelle également qu'aujourd'hui les travaux sont entièrement sous la supervision de Cabecom et nous n'avons pas, au niveau de la Ville de Carouge, les compétences de les suivre et gérer une société comme cela qui nécessite d'être à la pointe dans ce genre de technologie. De plus, la société Cablecom possède 49 % de la société et a un droit d'emption sur l'achat des actions, raison pour laquelle, aucune société, quand nous avons fait un appel d'offre n'a souhaité postuler parce qu'elles savaient très bien que Cablecom, en mettant CHF 1.— de plus avait l'occasion de les

racheter. La seule société qui aurait pu être intéressée par cet achat est un de ses concurrents, qui aurait simplement voulu se débarrasser d'un autre concurrent. Il ne pense pas que ce soit rendre service à la population carougeoise que de supprimer la concurrence dans ce domaine, ce qui aurait renchérit les prix. Enfin, M. Pistis parle de 80mio pour la ville de Genève, c'est possible puisque la ville de Genève a 10 fois plus d'abonnés que Carouge et donc, nous sommes dans les prix articulés pour Carouge. Il pense que c'est le prix qui pourrait valoir pour Genève Naxoo, moyennant le fait que si la ville de Genève vend avec des conditions pour protéger le personnel, cela fera probablement réduire la valeur de la société.

M. Pistis ne veut pas ergoter sur les propos tenus par M. Walder. Néanmoins, il s'agit de 89 personnes qui vont se retrouver au chômage et les valeurs nominales sur Carouge sont sous-estimées ; il en veut pour preuve que cette même entreprise a fait des estimations de 50mio pour la ville de Genève et subitement on passe à 80mio. Quelle preuve avons-nous que le travail a été correctement fait pour Carouge ? Personnellement, il ne faut pas vendre quelque chose qui fonctionne bien. Il rappelle également que tout le câblage de télécarouge a été payé par les carougeois.

M. Walder rappelle que la société a été créée avec CHF 300'000.-- de fonds propres dont 51 % (environ 150'000.--) ont été mis par la ville de Carouge. Aujourd'hui la société télécarouge, tout au long de ces 20 années a elle-même investi et les carougeoises et carougeois n'ont pas été mis à contribution, si ce n'est pour cet apport de départ d'environ CHF 150'000.— qui aujourd'hui va rapporter plus de 3,5mio à la ville de Carouge.

M. Prod'Hom rectifie au Président le fait que ce sujet a été traité en commission des finances et non en commission toutes commissions réunies. Il faut savoir que sur le canton, la fibre optique est déployée par les services industriels de Genève et Swisscom et c'est une concurrence directe à Cablecom. On nous a tellement dit qu'à l'heure actuelle, l'appréciation de la valeur de la société est à son maximum, qu'elle commence à perdre des abonnés au profit de Swisscom et des autres et que, finalement, le seul intérêt pour Cablecom est de garder une masse critique pour pouvoir réinvestir dans sa société et maintenir une certaine forme de concurrence. La concurrence est intéressante mais la ville de Carouge n'a pas le but de jouer dans ce domaine. Pour nous, c'est une opportunité de vendre au moment où c'est possible de le faire sans risque de perdre ou de devoir investir de l'argent. En conclusion, c'est le bon moment.

Mme Hiltbold ne pense pas que nous risquons d'avoir que des émissions américaines et des prix qui vont augmenter ou doubler pour prendre notre abonnement chez la concurrence. La vente est opportune. Par contre la délibération autorise le Conseil administratif à vendre au prix minimum de 3,4mio et il a été expliqué en commission que le prix avait aussi un maximum un peu plus élevé. Lors de cette séance, Mme Hiltbold a exposé sa crainte sur le fait que mettre un prix minimum sur la délibération pouvait influencer sur les discussions à propos du prix en cours de négociation. Le Conseil administratif a répondu que des discussions dépendaient d'un certain nombre d'éléments. Elle aimerait qu'on puisse l'assurer que le Conseil administratif fera tout pour vendre au meilleur prix et s'il peut obtenir plus que 3,4mio, il le fera. Cela a été confirmé en commission mais elle souhaiterait que cela soit rappelé ce soir lors des discussions publiques.

M. Walder confirme publiquement que 3,4mio est le prix plancher. Le prix de vente est proche des 4mio mais le fond de roulement doit être déduit et celui-ci sera finalisé au 30 juin 2013, passé le délai référendaire. Ensuite, il y aura la finalisation de l'acte de vente, il faudra définir, à ce moment-là le fond de roulement car, comme la ville de Carouge possède encore 51% des parts dans la société, si nous définissons le prix maintenant et que demain nous sortions une somme de CHF 500'000.— pour aller faire un grand voyage, la société qui achète ne serait pas très contente. Il faudra définir le fond de roulement et il peut y avoir quelques dizaines ou centaines de milliers de francs de différence. Toutefois, selon toute vraisemblance, le prix net devrait être de 3,7mio.

M. Etienne n'est pas un spécialiste des téléseaux mais il a assisté à la commission et il est vrai que le débat prenait parfois des allures incompréhensibles. Tout à l'heure, M. Barthassat a parlé de privatisation de la part de la gauche. Il aimerait rappeler qu'il s'agit plutôt de la clairvoyance de notre Conseil administratif qui s'est rendu compte que nous sommes encore dans une économie de marché où il y a de la concurrence. Il a compris qu'il y avait deux systèmes, le câble et la fibre optique et que les services industriels ainsi que Swisscom mettaient en route le système de la fibre optique, au détriment du câble. Il parlerait plutôt de clairvoyance que de privation. Il aimerait revenir sur l'amendement proposé par M. Gevisier. Il l'a relu et cela a été connu dès le dépôt du budget 2013. En réalité, notre Conseil administratif a simplement rappelé une chose qui était connue depuis un moment et il s'agit plutôt de transparence et de franchise de la part de celui-ci. Il n'a pas très bien compris les interventions de M. Pistis dans ces craintes de mainmise des américains et du choix des programmes. Nous pourrions nous intéresser au canal de diffusion des idées du MCG dans les médias même si ce n'est peut-être pas le lieu. Pour revenir à la mainmise des américains dans le choix des programmes, il aimerait quand même rappeler à M. Pistis et au MCG qu'au bout du téléseau il y a une télécommande et nous pouvons choisir d'ouvrir ou éteindre la télévision ainsi que mettre d'autres programmes. Il y a aussi la possibilité de sortir pour aller au cinéma, au théâtre ou encore voir des amis.

M. Walder précise à M. Barthassat qu'il ne s'agit pas d'une privatisation, étant donné que tél-carouge SA, comme son nom l'indique est déjà une société anonyme avec un statut juridique privé. Ce sont simplement des actions de cette société que nous vendons comme nous pourrions vendre des titres ou des biens immobiliers que les pouvoirs publics possèdent. Ce n'est donc pas une privatisation.

M. Baertschi a été frappé dans l'exposé de M. Walder par rapport au téléseau et le fait que les représentants des partis étaient largués par rapport à toute la thématique commerciale qu'on connaît aujourd'hui. Pour revenir sur les propos de M. Pistis, il est vrai qu'on vit un peu de tatcherisation comme par exemple en France où le réseau ferré a été séparé et en Angleterre, on a privatisé certaines choses pour le matériel roulant. C'est une évolution que les vieux socialistes regrettent. Aujourd'hui, nous avons Orange qui lutte contre Swisscom et il est frappant que Cablecom vienne nous dire qu'il ne peut rien faire sans les bouquets et certaines émissions à la télé pour lutter avec Swisscom. Nous sommes dans une concurrence extrême. Quelqu'un a posé la question de ce qu'il en sera des prix et si nous ferons du dumping. La seule réponse qui a été apportée est que M. prix fera des contrôles. Il y a des communes comme Onex qui ont une tv locales et nous avons demandé au Conseil administratif ce qui pourrait se passer pour la suite si Carouge en souhaitait une et nous avons obtenu quelques réponses. De plus, il était préoccupé par les redevances comme celles que payent les services industriels pour l'utilisation des canalisations du domaine public. Il a été répondu qu'une étude était en cours par une juriste. Il estime qu'il est très important, lorsque nous pensons nous dessaisir d'actions de ce type de connaître le montant de la redevance que nous pourrions toucher, aussi bien pour Swisscom que d'autres entités.

M. Walder répond que pour les redevances, il y a aussi l'utilisation par la ville de Carouge de certains canaux pour ses propres besoins. Tout est répertorié et négocié et il y a un prix officiel de CHF 7.— le mètre linéaire. Tout cela est discuté en fonction des échanges de bons procédés et des utilisations de chacun. Cablecom sera logé à la même enseigne et aux mêmes règles que tous les autres opérateurs qui viendraient sur le territoire carougeois.

M. Baertschi ajoute qu'une partie du réseau est aussi chez des privés. Coditel à l'époque avait demandé au privé un droit de passage dans leurs immeubles.

Mme Marti relève que la question du contenu a été posée et, autrement dit de l'impérialisme culturel américain. C'est une question pertinente mais qui n'a strictement rien à voir avec la vente de tél-carouge et elle apprécierait que l'on ne refasse pas les débats de commission en plénière. Elle s'engage auprès des gens concernant le souci du contenu à refaire du lobbying auprès du département de l'instruction publique afin de réintroduire les cours de critique de

l'information qui existaient autrefois et qui ont vite disparu au niveau de l'école. Le but étant que chaque individu ait un libre arbitre face à l'image.

M. Gevisier a participé à la commission des finances. On nous donne une fourchette entre 3,7 et 4mio mais s'il a bien entendu, il y a aura, avant la vente, une remise en état de certains appareillages de Cablecom. Il demande des précisions sur ce sujet.

M. Walder répond qu'il y a, en ce moment, et comme chaque année des travaux pour un peu plus d'1mio sur les téléreseaux parce que les technologies évoluent très vite. Une partie de ceux-ci sont en cours une autre partie aura lieu après la vente. D'ailleurs, les dépenses ou les engagements liés à ces investissements ont dû être négocié séparément. Le fond de roulement viendra en augmentation ou en diminution du prix de vente et si la société est endettée à hauteur d'1mio, le prix de vente perdra cette somme. Il a fallu négocier une prise en compte partielle de ces engagements, partant du principe que ceux-ci rehaussaient la valeur de la société. Tout cela a été négocié et il en sera tenu compte à sa juste valeur.

M. Barthassat répond à M. Walder qu'il l'a mis en doute sur la privatisation. Il a sorti le petit robert et il peut lire sous privatisation : vente des biens détenus par la collectivité publique, Etat, gouvernement, Ville, actions si majoritaire. Nous nous trouvons dans ce cas donc il s'agit bien d'une privatisation. Il répond également à M. Etienne que très souvent clairvoyance et privatisation sont des synonymes

M. Paparou a entendu que nous avons acheté pour CHF 151'000.— de parts de cette SA. Nous allons vendre, nous l'espérons à 3,7mio ce qui fait un gros différentiel. Y a-t-il une imposition sur le bénéfice ou les 3,7mio sont net ?

M. Walder répond qu'à sa connaissance les communes ne sont pas imposées sur les biens vendus. Par contre, il y aura des frais notariés et d'autres frais liés à la vente comme la société qui a assisté le Conseil administratif pour la vente et qui est venue faire une présentation en commission.

La délibération est acceptée par 18 oui, 6 non et 4 abstentions.

Vu la création de la société anonyme Télécarouge S.A., le 19 mars 1987, qui a pour but d'étudier, de construire, d'exploiter, d'entretenir et de développer dans la commune de Carouge un réseau de distribution de moyens de télécommunications ;

Vu que la Commune, actionnaire majoritaire, possède 51% du capital, composé de 300 actions de CHF 1'000.- chacune et que la société Télécarouge est aujourd'hui détenue à 49 % par la société Cablecom ;

Vu les premiers travaux de réalisation du réseau, qui ont débuté en 1987, et l'arrivée des premiers abonnés ;

Vu la modernisation du réseau qui s'est déroulée ces dernières années afin d'y introduire la possibilité de servir, en plus de la télévision, les raccordements Internet à haut débit ainsi que le raccordement de la téléphonie sans fil et fixe ;

Vu la situation financière saine de Télécarouge S.A.;

Vu la concurrence forte qui s'accroît avec d'autres acteurs et l'arrivée d'autres technologies concurrentes ;

Vu que la concurrence devrait encore s'accroître avec le développement du réseau de fibre optique par Swisscom entre 2013 et 2015 ;

Vu la volonté de la Commune de se retirer de ce marché tout en s'assurant de la continuité des prestations pour les abonnés ;

Vu que l'objectif d'accès pour tous les habitants à la télévision par câble est atteint et que la densité de notre commune offre la garantie que cet accès ne devrait pas être remis en question ;

Vu les différents systèmes qui existent désormais pour accéder aux programmes TV ;

Vu que l'offre du télésexeau est péjorée par l'existence de trois acteurs à Genève : Télécarouge, Naxoo et Cablecom qui peinent à s'entendre (facturation unique pas en place, ...);

Vu qu'il n'appartient pas à une collectivité publique de favoriser un acteur économique plutôt qu'un autre dans un secteur soumis à la forte concurrence ;

Vu que le prix de vente est actuellement très favorable étant donné le potentiel de développement ;

Vu que ce prix pourrait baisser avec les années au cas où le concurrent principal gagne des parts de marché ;

Vu que cette vente, mise au budget 2013, devrait permettre d'équilibrer les comptes de l'année 2013 ;

Vu que la société Cablecom administre de facto déjà la société ;

Vu que la dernière offre d'achat garantit un montant minimal de CHF 3.4 mio. après déduction du fonds de roulement lequel sera déterminé au moment de la vente effective ;

Conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, par 18 oui, 6 non et 4 abstentions

DECIDE

1. *De transférer du patrimoine administratif au patrimoine financier (en transitant par le compte des investissements) le montant de CHF 1.- représentant la valeur comptable du 51% du capital-actions de Télécarouge S.A.*
2. *D'accepter la vente des actions Télécarouge S.A. pour un montant minimum de CHF 3'400'000.-, selon l'offre de la société Cablecom.*
3. *De comptabiliser le gain comptable ainsi réalisé d'au minimum de CHF 3'399'999.- sous la rubrique 94.424.*
6. **DELIBERATION ADMINISTRATIVE 67-2013 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU PROJET DE LOI MODIFIANT LES LIMITES DE ZONES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CAROUGE (CREATION D'UNE ZONE 4A ET D'UNE ZONE DE BOIS ET FORETS) AU CHEMIN DE PINCHAT 21, PLAN NO 29'926-544**

M. Walder explique qu'il s'agit d'une parcelle propriété de la Fondation Martin Rothgeb, située au 21 ch. De pinchat, qui actuellement abrite une crèche de cinquante places.

L'objectif du déclassement en zone 4 A et d'une zone de bois et forêts est de construire à cet endroit une crèche de 84 places ainsi que 111 lits étudiants et un appartement de Concierge.

Ce déclassement n'a fait l'Object d'aucune remarque durant la mise à l'enquête publique. Il faut rappeler que des séances de concertation entre la fondation, la ville de Carouge, les voisins et l'association des intérêts de Pinchat ont aboutit à un projet unanimement soutenu.

La position du Conseil administratif est également unanime pour soutenir ce déclassement.

Il tient également à sensibiliser les membres sur l'urgence de ce dossier. En effet, les besoins en matière de lieux d'accueil pour la petite enfance sont loin d'être suffisants à Carouge. Ce projet, s'il avance suffisamment rapidement, permettra d'offrir plus de 34 nouvelles places de crèche pour la rentrée 2015. Et tout retard, même d'un mois, pourrait entraîner un report de plusieurs mois de l'ouverture.

Si l'on rajoute à cela que le projet de crèche et logements étudiants prévu a déjà fait l'objet d'une présentation en commission du Conseil municipal et de nombreuses discussions, je ne peux que vous suggérer de considérer avec bienveillance un traitement de cette délibération en discussion immédiate.

D'autant plus qu'il ne s'agit que d'un préavis et que si votre conseil optait pour la discussion immédiate, cela n'empêcherait aucunement la tenue en parallèle d'une commission afin que la fondation puisse vous présenter en détail ce projet. Mais sans que cela ne ralentisse un planning qui est déjà très "tendu".

Il remercie les membres de leur toujours très appréciée sollicitude.

Le Président apporte un rectificatif au point précédent parce qu'il a commis une petite erreur et le résultat du vote était de 18 oui, 6 non et 4 abstentions.

La prise en considération est acceptée par 27 oui et 1 abstention.

Le bureau propose renvoi en commission de l'urbanisme-mobilité-aménagement.

M. Prod'Hom propose de soutenir la proposition du Conseil administratif sur la discussion immédiate. Il est important de gagner un mois, ceci d'autant plus que l'été arrive, l'administration de l'Etat a de longues procédures et s'arrête un peu durant l'été. Cela fait plus d'une année que le dossier a été présenté, il est d'excellente qualité, il a été reconnu par tout le monde. Le financement est totalement assuré par la fondation Wilsdorf et il y a un important besoin de places en crèche. Il relève également qu'il s'agit du changement de zone et non de l'autorisation de construire ou le Plan Localisé de Quartier qui pourrait être soumis par la suite et dont nous aurons tout loisir de discuter.

La discussion immédiate est acceptée par 17 oui, 10 non et 1 abstention.

Mme Hiltbold regrette que la discussion immédiate ait été acceptée et qu'il ne soit pas possible d'examiner ce projet en commission de l'urbanisme. Le projet est intéressant, il a été présenté en commission sociale mais nous n'avons absolument pas parlé d'urbanisme. Les architectes ont présenté un projet mais cela aurait pu faire l'objet d'une commission pour que les spécialistes puissent l'examiner et le traiter. Elle comprend que les délais soient courts puisque, d'après les documents et suite à l'enquête publique, il n'a pas été possible de mettre ce projet à l'ordre du jour de la dernière séance du Conseil municipal. Toutefois, il aurait été bien qu'il soit présenté en commission de l'urbanisme. Contrairement au propos de M. Walder, elle n'a pas le souvenir d'avoir entendu de nombreuses discussions à part cette séance, il y a une année et demie en commission sociale.

Pour ces raisons, elle s'abstiendra.

M. Walder rappelle qu'il s'agit de préavisier le déclassement en zone 4A et zone bois et forêt. Il ne s'agit pas d'affirmer ou non un soutien au projet. M. Walder propose de convoquer une commission de l'urbanisme où sera présenté, par la fondation Martin Rothgeb également ce projet afin que cela puisse être discuté avant le dépôt du projet.

Mme Hiltbold répond qu'il a déjà été présenté mais par rapport au déclassement nous aurons déjà préavisé. Pourquoi cette parcelle et pas plus large ? Pourquoi ces trois dernières invite etc. ? C'est ce genre de question qu'elle aurait aimé poser pour cette délibération parce qu'une fois qu'elle aura été préavisée, le Conseil administratif pourra convoquer une commission Toutes Commissions Réunies pour re-présenter le projet.

M. Prod'Hom fait remarquer que nous avons gardé une certaine forme de logique avec la zone qui est proposée puisqu'elle est la même que celle qui concerne la parcelle Grasset et naef plus bas, c'est une continuité. La fondation Valentin Rothgeb est une fondation de droit privé et nous avons les limites privées, d'une parcelle privée. Il y a une logique dans ce secteur et il pense que le degré d'urgence provient des services de l'Etat qui ont tendance à traîner et par rapport à la Fondation Wilsdorf qui va investir énormément sur cette parcelle. Pour ces raisons, nous devons avoir une vision claire et une collaboration publique/privée en disant que nous soutenons ce projet et qu'il est important d'avancer. Le fait de donner à la population des places de crèche est aussi un signe. Nous ne passons pas par une commission de l'urbanisme parce que nous savions qu'il y avait le risque que l'Etat ne se saisisse qu'en septembre du dossier.

M. Etienne pense qu'on peut toujours en discuter plus en profondeur en commission de l'urbanisme mais il souhaite rappeler à Mme Hiltbold que dans les annexes de cette délibération, il a été fourni l'exposé des motifs par rapport au projet de loi et nous trouvons les raisons du déclassement ainsi que beaucoup d'informations, dont nous pouvons parler en discussion immédiate ce soir. De plus, il n'y a pas que le travail de l'administration car il y a un passage devant le Grand Conseil qui reçoit notre avis et le Conseil administratif peut aller se faire auditionner en commission de l'aménagement. Un gagne un mois au niveau du Conseil municipal et nous pourrions demander à Messieurs Buchs et Pistis de faire avancer ce dossier au Grand Conseil.

M. Baertschi pense que c'est un projet avec un programme sympathique mais il a l'impression qu'on met la charrue avant les bœufs. Déclasser ce terrain en zone 4 A est une chose mais on nous explique déjà tous les détails, y compris le problème par rapport au patrimoine parce que le chemin est inscrit à l'inventaire des voies de communication. Il y a aussi des bâtiments qui avaient été identifiés par le service des monuments et sites. Il a peur, dans un second temps, que nous nous retrouvions dans la situation de la route de Drize où tous les arbres sont coupés, on a démolit des murs et c'est une zone bombardée. Il a un peu de peine avec l'exposé des motifs alors que nous sommes uniquement entrain de faire un changement de zone. Il y a un problème de gestion urbanistique dans notre commune.

Mme Molinari pense qu'il aurait été bien d'avoir une solution plus urbanistique. Par contre, elle comprend que le calendrier, étant ce qu'il est, avec l'arrivée des vacances d'été requière une certaine urgence. Elle remarque avec satisfaction que dans le décide il y a la question du déclassement mais aussi un certain nombre d'éléments qui sont mis en avant pour rendre ce projet d'un point de vue justement urbanistique concernant la mobilité et il faut mieux intégrer ces questions pour favoriser le passage des piétons. On sait qu'aujourd'hui ces zones sont extrêmement difficiles pour les piétons et les vélos parce que la route est très étroite et aller de l'avant sur ces questions lui paraît essentiel.

Elle attire l'attention sur le fait que ce projet présente un certain nombre de places de parc. On sait bien qu'il y a des besoins de pose et dépose pour les parents qui viennent amener les enfants mais elle pense qu'il serait bien d'avoir une certaine clarification sur l'utilisation de ces places qui sont notées juste devant l'entrée de la crèche, il y a 13 places dont une pour la directrice et 4 pour les étudiants. Elle souhaite une information sur le type d'utilisation de ce parking.

M. Prod'Hom fait remarquer que les places de parc ont été limitées à leur strict minimum et qu'il y a eu un long débat avec l'administration pour n'avoir que des places de dépose. Il y a aussi 100 places prévues pour les vélos et celles-ci seront cohérente avec tout l'aménagement du cyclable le long de la route de Pinchat. En ce qui concerne le patrimoine, la maison a été transformée et retransformée. Elle était intéressante à son époque mais a été passablement dégradée par le passé. Il y a eu une réflexion très intelligente de l'administration et la fondation Rothgeb qui ont préféré garder le patrimoine végétal. En effet, aucun arbre ne sera coupé et cela fait partie du patrimoine du parc de cet espace public. On ne garde pas forcément la maison mais on garde son environnement.

La délibération est acceptée par 16 oui et 11 abstentions.

Vu le périmètre concerné par le présent projet de loi, feuille cadastrale 38, parcelle N° 687, pour partie, situé sur le coteau de Pinchat en bordure du chemin de Pinchat et dont l'affectation projetée par la Fondation Dr Ed. Martin & V. Rothgeb, propriétaire du bien, est réservée à des logements pour étudiants ainsi qu'à une crèche permettant de répondre aux besoins de la commune de Carouge ;

vu le projet de loi de modification de zones et son exposé des motifs prévoyant l'attribution de 6'600 m² à la zone 4A destinée à la construction d'une crèche de 84 places et d'une centaine de logements pour étudiants et de 30 m² à la zone de bois et forêts ;

vu que la parcelle N° 2784, chemin de Pinchat, domaine public communal, pour partie, se trouve également comprise dans ce périmètre ;

vu que ce projet est conforme au Plan directeur cantonal "Genève 2015" mis à jour en 2010 et approuvé par le Conseil d'Etat le 6 octobre 2010 et par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication le 31 mars 2011 ;

vu que ce projet est conforme au Plan directeur cantonal "Genève 2030" approuvé par le Conseil d'Etat le 20 février 2013 ;

vu l'actuelle situation en zone 5 dont la densification est préconisée par la fiche 2.03 du Schéma directeur cantonal ainsi que par la fiche de mesure N°1 du Plan directeur communal ;

vu que le présent projet de loi a pour objectif de rendre possible cette densification du périmètre (actuellement en zone villas) ;

vu que, de par sa taille et sa localisation favorables au sein de l'agglomération carougeoise et genevoise, le périmètre faisant l'objet de ce projet de loi constitue une opportunité intéressante de développement ;

vu que plusieurs secteurs voisins ont déjà fait l'objet de plans localisés de quartier (parcelle Lancoux, le site de Battelle, Grange-Collomb, et plus récemment le PLO Les Moraines no. 29'775 au chemin de Pinchat prévoyant la construction de 4 immeubles de logement, adopté le 31.10.2012) ;

vu que le coteau de Pinchat regroupe plusieurs équipements publics et privés d'importance communale et locale, mais également de nombreuses infrastructures publiques d'importance cantonale : pôle universitaire et HES de Battelle, Cycle d'orientation de Pinchat et Cycle d'orientation de Drize, maison de quartier des Grands Hutins ;

vu que le déclassement vise la construction d'une crèche qui pourrait ainsi se réaliser dans des conditions extrêmement favorables pour la commune grâce à l'implication de la Fondation Dr Ed. Martin & V. Rothgeb et du soutien de mécènes privés qu'elle a su mobiliser ;

vu que le déclassement vise en outre la construction d'un immeuble de logements pour étudiants, ce qui répond à un besoin avéré ;

vu que le déclassement en zone ordinaire et non pas en zone de développement permet de déposer directement une demande définitive d'autorisation de construire pour l'immeuble de logements étudiants et la crèche, sans passer par une procédure d'adoption d'un Plan Localisé de Quartier (PLQ), ceci étant par ailleurs justifié par le fait qu'il n'y a qu'un seul propriétaire et que les droits à bâtir sont clairement attribués ;

vu la procédure d'enquête publique N° 1803 qui s'est ouverte du 8 février au 11 mars 2013 et à l'issue de laquelle aucune observation n'a été reçue ;

conformément à Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal par 16 oui et 11 abstentions

DECIDE

1. *De préavis favorablement le projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Carouge (création d'une zone 4A et d'une zone de bois et forêts) au chemin de Pinchat 21.*
2. *De charger le Conseil administratif :*
 - a) *de demander, lors du dépôt de la demande définitive, une cession de minimum 5 m sur le chemin de Pinchat pour le passage de la mobilité douce (piétons et vélos) et l'éventuelle mise en place de la ligne du bus BHNS depuis Veyrier,*
 - b) *d'établir, avant le dépôt de la demande définitive (DD) et pour autant que la Direction générale de la Nature et du Paysage l'autorise, une servitude de passage public, au bénéfice de la commune, entre le chemin de Pinchat et le bas de la Moraine,*
 - c) *de régler par convention, la participation aux frais d'assainissement et aux frais d'équipement de la parcelle telle qu'elle aurait été prévue dans le cadre d'un PLQ.*

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 68-2013 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2012

Le Président passe la parole à Mme Lammar pour la présentation de ce projet.

Comme je vous l'avais déclaré à plusieurs reprises, notamment lors des dernières présentations du budget, un budget est une autorisation de dépenser et non une obligation.

C'est ainsi que le Conseil administratif avait, lors du budget 2012, expliqué que si les projections financières de l'Etat venaient à se péjorer, des mesures seraient prises afin que le budget voté ne soit pas entièrement dépensé.

Dans cette optique, dès le mois de décembre 2011, nous avons demandé à l'Etat de nous fournir le plus rapidement possible leurs estimations.

Nous avons reçu les premiers chiffres en février 2012. Ces chiffres, vous n'en serez pas surpris, au vu de la crise mondiale qui touche tous les pays, y compris la Suisse, les cantons, et bien évidemment aussi les communes, et au vu également des répercussions de la baisse d'impôt cantonale votée en 2009, et bien ces chiffres étaient très mauvais : c'était alors 5mio de rentrées fiscales en moins que l'on nous annonçait.

Nous avons donc immédiatement pris des mesures pour limiter les dépenses et le déficit annoncé.

Nous avons demandé à chaque service de limiter les dépenses et avons pris des mesures d'économie.

C'est donc grâce à ces mesures prises à temps, sur lesquelles je reviendrai dans un instant que nous avons pu enrayer le déficit annoncé et que j'ai le plaisir de pouvoir vous présenter aujourd'hui des comptes 2012 positifs.

S'agissant des revenus, ils se montent à CHF 96'622'782.--, les charges totalisent un montant de CHF 96'335'509.--, dont CHF 12'946'424.— d'amortissements, soit un bénéfice de CHF 287'173.--

S'agissant des investissements, ils sont en légère diminution et se montent à CHF 22'454'107.--. L'insuffisance de financement se monte à CHF 9'220'410.— et vu les investissements effectués en 2012, cela implique des emprunts. Il faut toutefois noter que le taux de prêt est actuellement très bas et qu'en comparaison avec l'année dernière, l'insuffisance de financement est en bais puisque les comptes 2011 faisaient état de plus de CHF 17'000'000.— de financement. Si l'on compare avec les revenus de l'année précédente et le budget, nous arrivons à près de CHF 99'400'.— pour le réel 2011 CHF 101'000'000.— pour le budget 2012 et CHF 101'000'000.— pour le réel 2012, soit une variation par rapport au réel 2011 de CHF 1'500'000.— et de CHF 352'000.— en moins par rapport au budget 2012

A cela, il faut ajouter les imputations internes de CHF 4'355'000.--, pour des revenus nets de CHF 96'622'782.--.

Les charges

Pour le réel 2011, elles totalisaient un montant de CHF 99'300'000.— pour le budget 2012, nous avons prévu de CHF 101'300'000.--, et le réel 2012 fait état de CHF 100'700'00.--, soit une variation de CHF 1'300'000.— par rapport au réel 2011 et de - CHF 614'491.-- par rapport au budget 2012.

Il faut tenir compte des imputations internes qui, s'élève à CHF 4'355'000.--, pour des charges nettes de CHF 96'335'509.--.

Par conséquent, le réel 2012 dégage ainsi un excédent de produits, soit un bénéfice de CHF 287'273.--.

Si nous nous attardons sur les charges par nature, on s'aperçoit qu'elles sont en diminution dans presque tous les domaines par rapport au budget 2012. Les subventions totalisent un montant de CHF 13'700'000.--, les dédommagements, qui comprennent les frais de perception des impôts et la participation des frais du GIAP totalisent un montant de CHF 5'200'000.--, les contribution s'élève à CHF 6'800'000.--, celles-ci comprennent la péréquation et la rétrocession aux communes françaises. Les amortissements s'élève à CHF 16'400'000.--, les intérêts à CHF 500'000.--, les biens, services, marchandises, où nous pouvons constater le réel effort consenti cette année s'élève à CHF 21'600'000.— par rapport à un budget prévu de CHF 24'400'000.— . Quant aux charges de personnel, elles sont également en baisse puisqu'elles totalisent un montant de CHF 32'100'000.--.

S'agissant des charges de personnel, elles totalisent un montant de CHF 32'100'000.--, soit une diminution de CHF 530'000.— par rapport au budget 2012. On peut constater une légère augmentation dans le personnel intérimaire de CHF 465'000.--, en raison principale de l'engagement de personnel temporaire en cas de maladie et accident. Mais cela, comme chaque année doit être mis en relation avec le compte allocations pour perte de gain puis-

que les assurances nous remboursent. En 2012, c'est donc un montant de CHF 629'000.— qui nous a été remboursé. S'agissant du personnel, de manière plus générale, on constate une diminution des charges de CHF 844'000.--. Si nous regardons un peu plus loin pour les auxiliaires pour remplacement et heures complémentaires pour divers remplacements, le gros de la diminution s'est réellement porté dans les postes et augmentations où les taux ont été supprimés ou reportés. A noter que les comptes 2011 laissaient apparaître une diminution de charges du personnel de CHF 114'000.—par rapport au budget 2011. C'est donc près de 1mio d'économie au niveau du personnel qui a été réalisé depuis 2011.

Mme Lammar passe à la rubrique biens, services et marchandises, rubrique 21.

On constate dans cette rubrique un gros effort d'économies de CHF 2'700'000.— qui ont été économisé par rapport au budget 2012. Cette rubrique totalise un montant de CHF 21'640'000.--. Si nous nous attardons dans les sous-rubriques de cette nature, on peut commencer par l'entretien du mobilier par des tiers et nous constatons des économies de CHF 201'000.--, soit l'entretien des machines – CHF 50'000.--, entretien véhicule – CHF 114'000.--, l'entretien mobilier – CHF 9'000.--, l'entretien des machines bureau – CHF 8'000.--.

Si nous nous attardons sur la rubrique honoraires, nous constatons des économies de CHF 1'181'000.--, il y a une petite augmentation au niveau des taxes et impôts de CHF 19'000.--, mais des économies ont été effectuées sur les frais de traitement des déchets pour – CHF 25'000.--, honoraires contentieux, expertises, études – CHF 157'000.--, indemnités spéciales, frais de surveillance – CHF 175'000.— à mettre en relation avec les nouveaux horaires des APM puisque nous avons élargi leurs horaires et nous avons moins besoin de surveillance privée, l'organisation diverses par la commune – CHF 37'000.--, les primes d'assurance choses et RC – CHF 31'000.—et frais divers – CHF 700'000.--, contrôle zone macaron – CHF 562'000.— puisque la zone macaron a été mise en place en 2013, pour le contrat de quartier – CHF 71'000.--, la récupération des déchets industriels – CHF 45'000.--. Les autres économies font état d'un montant de – CHF 330'000.— qui se dispatches de la façon suivante : achats fournitures et marchandises – CHF 156'000.--, loyers et fermage – CHF 110'000.--, dédommagement – CHF 64'000.--.

Restons toujours dans les biens, services et marchandises dans la rubrique fourniture, bureau et imprimés où il y a une économie de CHF 287'641.— qui a été effectuée avec les frais divers – CHF 69'000.--, imprimés et publications – CHF 118'000.--, frais héliographie – CHF 26'000.--, fournitures de bureau – CHF 19'000.--. Le mobilier, machines et véhicules a également fait l'objet d'économies, à raison de CHF 341'423.--, il se dispatche notamment avec l'informatique pour – CHF 171'000.--, machines de bureau – CHF 51'000.--, acquisition machines et outillage – CHF 93'000.--, acquisition pour collections – CHF 20'000.--.

Passons maintenant à la rubrique eau, énergie et combustible où les économies s'élèvent à CHF 609'190.--, soit CHF 98'000.— d'économies concernant l'achat de combustible et frais de chauffage, fournitures électricité – CHF 349'000.--, fourniture eau – CHF 67'000.—et fournitures de gaz – CHF 94'000.--.

L'entretien des immeubles par des tiers, globalement a fait l'objet d'une économie de CHF 337'919.--, si l'on constate une augmentation au niveau de l'entretien des immeuble de CHF 139'000.— et entretien par des tiers des places de jeux de CHF 60'000.--, les économies ont été faites sur l'entretien des routes et des trottoirs, à raison de – CHF 167'000.--, l'entretien des éclairages – CHF 94'000.--, entretien, aménagement terrains – CHF 83'000.— et les frais de nettoyage par des tiers – CHF 142'000.--.

Encore dans la rubrique biens, services et marchandises, cette fois sous la sous-rubrique frais divers, nous constatons un dépassement de CHF 558'573.—qui s'explique par des frais de vandalisme de CHF 74'000.— et il faut savoir comme elle l'avait dit, mes prédécesseurs vous l'ont également déclaré les années précédentes, le vandalisme n'est jamais budgété parce qu'il n'est pas possible de prévoir le montant des déprédations et si nous le budgétisons, cela voudrait dire qu'à quelque part, nous acceptons le vandalisme et ce n'est pas admissible, raison pour laquelle cela n'est jamais budgété et il y a toujours une rubrique pour le vandalisme en dépassement.

Théâtre, gratuité, location CHF 250'000.--, nous avons maintenant comptabilisé la valeur locative du théâtre, à noter aussi que le théâtre de Carouge a également inscrit cette ligne dans ces comptes et également, elle tient à relever que nous retrouvons ce montant dans les re-

venus et, au final, c'est une opération nulle mais que nous inscrivons comptablement, ce qui donne un dépassement de CHF 250'000.—mais au niveau des produits cela donne un bénéfice de CHF 250'000.--.

Pour la gratuité des obsèques nous avons CHF 65'000.— de plus mais, à nouveau, il est difficile de prévoir les décès et nous observons une petite augmentation.

Au niveau des charges des exercices précédents, nous constatons une augmentation de CHF 293'000.--, à noter qu'au niveau des produits, nous avons un montant de presque CHF 400'000.--, de sorte que cette opération se solde au final par un bénéfice et ce sont des écritures comptables.

La taxe professionnelle a une légère augmentation de CHF 28'000.--, le journal communal a CHF 31'000.— en raison de numéros supplémentaires, les frais généraux au niveau de l'administration sont en diminution avec une économie de CHF 105'000.— et au niveau de la communication et de l'information, c'est également une économie de CHF 23'000.— qui a été effectuée.

Les amortissements

Les amortissements totalisent un montant de CHF 13'000'0'000.—, soit une économie de CHF 760'000'000.— par rapport au budget 2012.

Les contributions

Elles totalisent un montant de CHF 6'760'000.— et sont conformes à ce qui avait été prévu lors de l'élaboration du budget 2012. Il faut relever que les contributions sont toujours liées par les données fournies par l'Etat et qu'il y a une légère diminution de CHF 10'000.— par rapport aux rétrocessions aux communes françaises.

Les dédommagements

Les dédommagements totalisent un montant de CHF 5'220'000.--, soit une diminution de CHF 70'000.— par rapport au budget 2012. Si nous allons un peu dans les détails, nous constatons que les frais de perception des impôts sont en diminution de CHF 78'000.--, ce qui est à mettre en relation avec la fiscalité. Au niveau de la FAS, c'est un montant de – CHF 36'000.— avec une diminution de la masse salariale de CHF 764'140.--. Au niveau de la protection civile – CHF 18'000.--, la participation au frais du GIAP est conforme à ce qui avait été prévu au budget, de même que les frais de bureautique de l'ACG. S'agissant de la prestation Batelle, nous pouvons constater une augmentation de CHF 55'000.— et il faut mettre ce montant en relation avec la recette de CHF 500'280.— puisqu'il s'agit d'entretien du domaine public de l'Etat et que celui-ci, selon la convention et les accords qui ont eu lieu, nous reverse la facture de l'entretien pour Batelle. Ces CHF 55'000.— représentent en réalité les frais de TVA sur la facture Batelle.

Les subventions

Les subventions totalisent un montant de CHF 13'740'000.—, soit une diminution de CHF 200'000.— par rapport au budget 2012.

Si nous nous intéressons aux dépassements sur ses subventions, elles totalisent un montant de CHF 123'000.--, on peut relever la fédération genevoise de l'aviculture où il y a eu une tente qui a été louée. Pour le service du feu, il s'agissait d'une subvention extraordinaire pour le départ du commandant. Pour l'école de la Tambourine, il s'agissait également d'une subvention extraordinaire pour organiser la fête Ethnopoly.

Les économies sur les subventions s'élèvent à CHF 290'000.— et elles sont essentiellement de deux ordres, soit, elles font parties des mesures d'économie prise depuis février comme, par exemple, l'aide à l'insertion socioprofessionnelle dont le projet a été reporté ou la subvention pour le cinéma, où alors, s'agissant plutôt des associations, c'est souvent en raison du non versement, où alors de versements partiels de la subvention au vu, après analyse des comptes de la trésorerie importantes de certaines associations.

Les revenus par nature

Les autres revenus totalisent un montant de CHF 17'700'000.--, les impôts sur les chiens sont toujours insignifiants comme chaque année. Pour le fond de péréquation, on peut constater CHF 1'400'000.— vu que nous l'avons encore perçu en 2012, la taxe professionnelle s'élève à CHF 17'600'000.--, les personnes morales nous rapportent CHF 6'500'000.--. Quant aux personnes physiques, elles nous rapportent CHF 57'700'000.—.

Si nous nous intéressons un peu dans les détails pour les impôts, ceux-ci totalisent un montant de CHF 83'300'000.--, soit une diminution par rapport au budget de CHF 1'230'000.--. Pour rappel, en février, c'est moins 5mio que nous annonçait l'Etat. Au final, c'est CHF 1'230'000.--. Pour les personnes physiques, nous avons perdu CHF 310'000.--, les personnes morales, nous avons perdu 1mio, l'impôt sur les chiens et insignifiant mais nous constatons néanmoins une très légère augmentation, qui est certainement due à la vente des médailles. Le fond de péréquation est en légère diminution, bien qu'on ait toujours touché 1.4 mio et que, bien évidemment, nous n'aurons plus en 2013. Enfin la taxe professionnelle communale nous rapporte un peu plus, soit CHF 100'000.--.

La dette

La dette augmente légèrement en 2012 en raison des investissements effectués, certes moins nombreux en 2012 qu'en 2011. Elle reste toutefois à un taux très raisonnable de moins de CHF 2'500.— par habitant. Par ailleurs, elle reste toujours moins haute par rapport aux années 2000 à 2009.

Les investissements

Les investissements totalisent un montant de près de CHF 22'454'107.--. Pour l'année 2012, ce sont 99 projets qui ont été concernés pour les investissements et, pour rappel, en 2011, il s'agissait de 130 projets et il y a également un effort qui a été fait au niveau des investissements pour faire des économies. A noter que 89,85% des CHF 22'454'107.— brut se répartissent principalement sur 24 projets, à savoir, l'école de la Vigne Rouge, la continuation et la fin des travaux pour un montant de CHF 8'000'000.— pour 2012 et que nous avons inauguré en septembre 2012. D'autres investissements ont été effectués en 2012 comme l'aménagement en zone 30 du secteur Montfalcon pour plus de CHF 3'000'000.—, la maison de la sécurité a également été un investissement 2012 pour finir les travaux, à raison de CHF 1'300'000.--. Nous avons également, à titre d'exemple, commencé les travaux pour la rénovation du stade de la Fontenette pour le mettre aux normes de la Challenge Ligue et du DCTI, le début de ces travaux pour 2012 a coûté CHF 400'000.--. Enfin un dernier exemple qui concerne les panneaux infoparking qui ont été installés l'année dernière pour un montant de CHF 180'000.--. Nous pouvons constater que si le budget prévoyait une légère augmentation, dans le réel, c'est une diminution des investissements qui a été consentie pour faire des économies.

En conclusion, elle aimerait dire que les objectifs que s'étaient fixés le Conseil administratif afin d'économiser un maximum pour combler le déficit de 5 mio annoncé par l'Etat ont été atteints, puisque c'est avec un bénéfice de près de CHF 300'000.— que nous finissons l'année 2012.

Cependant, quelques observations doivent être prises en compte.

La marge du Conseil administratif pour trouver des économies est très faible. En effet, les charges incompressibles de la commune, comme les salaires, les amortissements ou les intérêts, se montent à 75 % du budget. Il fallait donc trouver 5mio sur les 25 % restant, ce qui représente un effort de 20 % sur ces charges restantes.

Il faut en outre avoir à l'esprit qu'une partie des économies réalisées, en particulier celles concernant l'entretien, ne peuvent être inscrites dans le temps. En effet, si l'on peut durant une période restreinte reporter l'entretien de tel ou tel bâtiment, on ne peut pas supprimer définitivement cet entretien. Sinon, risque de se retrouver avec des bâtiments qui tombent en ruine et dont la rénovation coûte au final bien plus cher.

Par ailleurs, une administration qui réduit ses budgets de fonctionnement et d'investissement fait ressentir une altération dans les prestations délivrées aux administrées et aux contribuables, et par conséquent sur l'économie des commerces carougeois qui, par effet de boule de neige va se ressentir à son tour dans la fiscalité de la commune.

Enfin, au final la diminution des recettes fiscales s'annonce moins catastrophique que ce qui avait été estimé en février 2012. Au lieu des 5mio en moins, c'est un peu plus de 1mio en moins. Toutefois, il faut relever que 4.4mio des recettes fiscales proviennent des reliquats des années précédentes. La situation financière n'est donc pas au beau fixe s'agissant des revenus et il s'agira de rester extrêmement vigilant pour les années à venir.

La demande d'augmentation du centime additionnel dans le budget 2013 prend donc tout son sens avec la présentation de ces comptes 2012

S'agissant encore des économies, c'est un total de près de 4mio d'efforts qui ont été fournis soit CHF 3'795'000.—et à noter que vu qu'il a fallu constituer des réserves pour le traitement de la fiscalité qui n'était pas prévu au budget, soit des provisions, des pertes sur les débiteurs qu'il faut réactualiser chaque année, c'est un montant de plus de 3mio qui a dû être rajouté dans les comptes.

Par conséquent, les économies nettes totalisent au final CHF 615'000.— mais, au départ, les économies transmises par tous les services s'élevaient à pratiquement 4mio.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif vous encourage à prendre en considération ces délibérations, à les renvoyer en commission des finances et les approuver.

Elle aimerait, pour terminer, remercier tous les collaborateurs qui ont consenti à de gros efforts pour parvenir à ces économies et faire en sorte qu'au final, nous pouvons vous présenter un budget qui est positif.

Elle remercie particulièrement l'entier du service des finances qui a travaillé d'arrache-pied pour vous présenter les comptes 2012 et elle aimerait présenter ses chaleureux remerciements à M. Di Stefano pour l'immense et colossal travail effectué, pour sa disponibilité et toutes ces compétences mises au service de la commune

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission des finances

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Hiltbold a entendu avec satisfaction que nous avons fait beaucoup d'économies mais elles le sont particulièrement par rapport au budget 2012 et elle pense qu'il serait intéressant de comparer les comptes 2011 et les comptes 2012 où nous pouvons constater qu'il n'y a pas tellement d'économies qui ont été réalisées. Cela confirme ce que nous disions lors de notre déclaration sur le budget 2012 où nous nous attendions fortement à des baisses des recettes fiscales mais la commune n'a pas voulu faire d'estimations prudentes. Le résultat est là, heureusement, il est moins catastrophique que ce qui avait été annoncé en février 2012.

Elle aimerait que lors de la commission des finances, des informations soient apportées sur le personnel parce que lorsqu'elle regarde les documents, elle voit qu'entre le réel 2011 et le réel 2012, il y a quand même une hausse de 1,2 mio de charges de personnel et même 1,7mio de charges du personnel au sens large.

Elle aimerait obtenir les mêmes tableaux que lors de l'examen du budget pour le personnel avec la répartition de celui-ci.

Elle souhaiterait également que l'on se renseigne sur les dernières prévisions fiscales puisque nous avons pu obtenir des chiffres en février 2012, nous pouvons avoir ceux de février 2013 ou les plus récents afin que cela nous apporte une bonne indication pour la suite.

Mme Lammar répond que malheureusement le Conseil administratif n'a pas encore les estimations de l'Etat parce qu'elles sont attendues pour mi-mai.

Mme Stebler aimerait qu'on lui réponde sur une question qu'elle a déjà posée. En effet, tout le monde parle de l'assèchement des caisses publics et de la fraude fiscale. Elle aimerait qu'on commence, en commission des finances et comme cela se pratique dans certaines villes et certains canton ou pays à dire approximativement le montant du manque à gagner pour la Suisse.

Les citoyens carougeois paient leurs impôts et serait-il possible de savoir s'il existe sur Carouge une fraude avec les multinationales, petites, grandes ou moyennes entreprises.

Elle demande une réponse et qu'on arrête de lui dire qu'on en sait rien car c'est un manque à gagner de millions voire de milliards.

M. Barthassat souhaite obtenir les chiffres par nature pour la fameuse nature 31 des réels 2010, 2011, 2012 pour pouvoir comparer.

M. Gevisier veut contrer les propos de Mme Stebler et il aimerait connaître le nombre d'habitants carougeois qui ne paient pas d'impôts

Mme Cambier aimerait avoir des explications sur la péréquation. Comment cela fonctionne ? Que faut-il faire pour en bénéficier à nouveau ? Quelles sont les stratégies qu'il serait possible de mettre en place ?

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 69-2013 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2012 ET LES MOYENS DE LES COUVRIR

La prise en considération est acceptée par 26 oui et 1 non

Le bureau propose le renvoi en commission des finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Paparou aimerait avoir une information sur l'impact de la baisse du taux technique de 4,5% à 3,5% de la caisse de pension.

9. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 70-2013 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU CREDIT DE REALISATION D'UN PARC A CHIEN - BOULEVARD DES PROMENADES, ENTRE LE PARKING ET LE POSTE DE POLICE MUNICIPALE

M. Walder explique qu'après les tout petits sur les hauteurs de Pinchat, il faut aussi penser à nos amis à quatre pattes.

Ce projet d'espace réservé aux chiens résulte de plusieurs sollicitations au Conseil administratif. La première est venue sous forme d'un courrier adressé au Conseil administratif avec une pétition en juin 2012.

En septembre de la même année, deux questions orales touchant directement ou indirectement ce sujet nous ont été soumises par votre conseil. L'une de Monsieur Baertschi qui explorait les problèmes de cohabitation des cyclistes, piétons et chiens à la promenade des Orpailleurs. L'autre de Monsieur Buchs qui s'inquiétait que le Conseil municipal n'ait pas été saisi de cette pétition.

Pour la petite histoire, il avait alors été rappelé que les pétitions adressées au Conseil administratif ne sont pas soumises au Conseil municipal. Toutefois, je vous avais informé que nous

étudions la possibilité de créer un espace pour chiens et que les pétitionnaires seront contactés à ce sujet.

Donc suite à ce courrier, nous avons pris contact avec les pétitionnaires afin de déterminer leurs demandes précises. Par la voix de Mme Marclay, ils ont annoncé souhaiter que soit créé rapidement sur Carouge un parc avec enclos réservé aux chiens.

Dès lors, l'administration a étudié plusieurs lieux possibles pour implanter cet espace pour chiens.

La proposition qui vous est soumise ce soir présente l'avantage de situer le parc à chiens dans un espace très peu fréquenté par la population. D'autre part, il est un peu en retrait entre le bâtiment des APM, le parking et le mur à l'arrière protégeant les habitations. Si sa taille est limitée et que son coût est un peu plus élevé en raison du déplacement nécessaire d'une sculpture, il permettra de répondre aux besoins de certains propriétaires de chiens qui peinent à trouver un endroit au centre de Carouge pour laisser courir leur animal. Ceci est tout particulièrement vrai pour les personnes âgées et à mobilité réduite qui ne peuvent pas parcourir de grandes distances avec leurs chiens.

C'est ainsi qu'il nous a semblé important de proposer un parc très accessible au cœur de Carouge, éloigné des espaces privilégiés par les enfants tout en évitant autant que possible un lieu trop exposé qui risquait de soulever des oppositions disproportionnées.

Il aimerait encore dire que cet espace doit être compris comme un essai pour évaluer le besoin afin que, si son utilité est confirmée, nous puissions prévoir un espace réservé aux chiens plus conséquent dès la création d'un grand parc dans le périmètre du PAV.

Mais quoi qu'il en soit, que vous aimiez ou non nos amis à 4 pattes, le Conseil administratif vous invite à faire bon accueil à cette proposition sachant que sa prise en considération et son renvoi en commission vous permettrait d'entendre les pétitionnaires, de répondre à vos probables questions sur l'entretien et de vous voir présenter les lieux alternatifs étudiés par l'administration.

Merci

M. Morex déclare que cela fait 18 ans qu'il est Conseiller municipal et il n'a jamais vu ça. Le Conseil administratif se permet de passer par-dessus les prérogatives de son Conseil municipal. En relisant le texte de la pétition adressée au Conseil administratif, il remarque qu'il est bien écrit, au deuxième paragraphe : "j'espère avoir retenu toute votre attention et souhaite pouvoir être reçue par la commission des pétitions". Le Conseil administratif s'est assis sur cette phrase sans laisser les prérogatives au Conseil municipal et il demande aux membres de refuser la prise en considération de ce projet et de réunir une commission des pétitions. En effet, nous pouvons très bien imaginer que ladite commission refuse de faire quoi que ce soit pour les chiens (ce qui l'étonnerait) mais c'est de la compétence de la commission des pétitions et non pas du Conseil administratif. C'est le Conseil municipal qui demandera au Conseil administratif d'éventuellement prévoir quelque chose pour cette problématique. Nous n'allons quand même pas faire une commission en recevant les pétitionnaires pour leur proposer notre délibération. Il demande que cette délibération ne soit pas prise en considération et il espère que pour une fois, les gens qui sont pour la démocratie le suivront.

M. Walder comprend la vexation et la frustration de M. Morex. Toutefois, une lettre écrite au Conseil administratif quel qu'en soit le contenu lui est adressée. Le Conseil administratif a pris langue avec les pétitionnaires pour leur demander s'ils souhaitaient un envoi de cette pétition au Conseil municipal qui, éventuellement la renverrait en commission des pétitions ou s'ils voulaient plutôt que nous étudions l'endroit pour placer un parc à chiens. Cette option a été retenue avec l'idée que lorsqu'un projet vous serait soumis, vous pourriez recevoir les personnes et décider ensuite de voter sur le projet. Cette proposition va dans le sens des pétitionnaires parce qu'ils souhaitent que cela se fasse le plus vite possible. L'objectif de toute

pétition ou lettre écrite au Conseil administratif ou au Conseil municipal consiste à faire avancer un projet et il ne pense pas être allé au-delà de la volonté de la population et des pétitionnaires. Si M. Morex veut voter contre et demander aux pétitionnaires de venir en commission, cela repoussera le projet de plusieurs mois et M. Walder lui laissera le soin de l'expliquer aux pétitionnaires. Malheureusement, dans ce cas, le projet de parc pour chiens attendra encore plusieurs mois et sera peut-être inauguré en 2014 mais c'est la prérogative des membres de ce Conseil de voter favorablement ou non ce projet.

M. Morex réplique que les pétitionnaires demandent à être reçus par la commission des pétitions. De plus, M. Walder vient de nous dire que le Conseil administratif a demandé aux pétitionnaires s'ils voulaient que nous convoquions une commission des pétitions ou qu'on propose un projet. C'est le monde à l'envers puisque maintenant ce sont les pétitionnaires qui font le travail du Conseil municipal.

M. Barthassat est tout autant choqué que M. Morex. Il ne comprend pas et croit que le Conseil administratif est vraiment aux abois. Il ne sait pas ce qui se passe. D'ailleurs, pourquoi faire un parc à chiens et non pour les chats. Nous ne sommes même pas certains que le Conseil administratif ait compris ce que voulaient les pétitionnaires. Il serait important de convoquer une commission des pétitions et, concernant la prise en considération, il pense que M. Morex a bien souvent raison.

M. Walder fait remarquer que les membres n'en n'ont peut-être pas vraiment l'habitude mais le Conseil administratif fait travailler l'administration sur les souhaits de la population carougeoise et qu'un Conseiller administratif discute avec la population en direct. C'est peut-être étonnant pour certains membres mais c'est la façon dont nous travaillons, quel que soit le sujet. Cela peut étonner mais il faudra s'y habituer, en tout cas, pour M. Barthassat, pour les deux ans à venir. Concernant ce parc, nous proposons, ainsi que le bureau du Conseil municipal un renvoi en commission pour faire venir les pétitionnaires afin de les entendre. Il ne croit pas qu'on peut en vouloir au Conseil administratif de ne pas être passé directement par la commission des pétitions et il pense que, par respect pour les pétitionnaires et les personnes qui souhaitent un espace pour chiens, les membres de ce Conseil peuvent au moins les recevoir et les entendre avant de prendre leur décision.

Le Président voulait faire cette proposition pour écourter le débat. Il s'agirait d'accepter la prise en considération et renvoyer en commission des pétitions pour auditionner les pétitionnaires.

M. Barthassat n'est pas du tout d'accord avec les propos de M. Walder. Il dit qu'il travaille, peut-être mais nous ne savons pas ce qu'on dit les pétitionnaires, ce qu'ils pensent ni ce qu'ils veulent. Peut-être que le Conseil administratif n'a pas compris ce qu'ils voulaient. M. Walder a dit une seule chose de juste : "encore deux ans".

M. Gerster félicite l'intelligence du Conseil administratif parce qu'il a su très finement mettre en place un projet en sachant, lors de la rédaction, que cela allait tout de suite mettre sur les pattes de derrière la plupart des membres de ce Conseil. Effectivement, il connaît les pétitionnaires et, à partir de demain il devra sortir avec un casque et protéger son chien. Il se promène tout les jours dans les Tours et il a été approché, à de nombreuses reprises parce qu'il n'y a pas de parc. Mais pour le projet qui nous est proposé, on se réfère à une question de M. Baertschi qui parle de la promenade des Orpailleurs. Si les propriétaires de chiens des Tours doivent aller jusqu'à la promenade des Orpailleurs, il n'y aura plus besoin de leur faire un parc à chiens parce que ceux-ci auront déjà fait leur promenade. Ensuite, des fois que nous soyons un peu bête ou endormis ou que nous ne lisons pas tous les documents, que trouvons nous dedans ? On choisit le seul endroit de Carouge où Mme De Haller Kellerhals a déjà fait trois socles pour une œuvre d'art et il nous est demandé de consacrer sur ce projet, la moitié pour le déplacement de celle-ci. Sur CHF 40'000.--, il y a CHF 20'000.— pour ledit déplacement. Comme l'a dit M. Morex, c'est le monde à l'envers, nous allons faire une commission des pétitions pour demander aux pétitionnaires s'ils acceptent un projet élaboré par le Conseil administratif.

De plus, dans l'ordre du jour, on nous propose ensuite un projet de plusieurs millions et comme toujours, nous allons tous débattre et nous énerver sur ce projet pour les chiens pour masquer le prochain point de l'ordre du jour où on essaye de nous enfiler un autre projet de CHF 1,5 millions.

Il faut refuser la prise en considération et remettre les choses dans l'ordre ; c'est-à-dire recevoir les pétitionnaires en commission des pétitions et avancer. Puisque M. Walder nous a déjà dit qu'il y avait plusieurs solutions, celles-ci pourront nous être proposées et nous les étudierons. Il a l'impression qu'il a été proposé la pire des propositions afin qu'on la refuse et, comme ça, c'est le Conseil municipal qui a refusé et non le Conseil administratif.

M. Baertschi trouve que c'est une tempête dans un verre d'eau et il ne croit pas que le Conseil administratif veuille nous tenir en laisse. Il aurait tendance à proposer le report de la pétition et le projet de délibération, d'agencer une commission des pétitions pour recevoir tout le monde et réfléchir ensuite pour la suite. Si certains ne veulent pas prendre en considération la proposition du Conseil administratif, libre à eux de le faire mais il faut arrêter d'ergoter sur des âneries.

Mme Hiltbold partage forcément ce qui a été dit par ses collègues de partis. Toutefois, elle aimerait relever que lorsque le Conseil administratif a reçu, par le passé, des pétitions sur des sujets sur lesquels le Conseil municipal n'avait aucunement son mot à dire, tel que le règlement sur les terrasses ou du marché, il a eu la gentillesse de nous consulter, tout en expliquant que finalement, c'était du ressort du Conseil administratif. Dans ce cas, nous ne comprenons pas que lorsque le Conseil administratif reçoit une pétition, qu'il la lit et voit que les gens veulent être reçus en commission des pétitions, il prenne directement langue avec eux et donne suite à la requête, sans même consulter le Conseil municipal. Maintenant, que nous allions en commission, de toute façon les pétitionnaires ont déjà été consultés et ont déjà pu dire leur mot. De ce fait, elle pense que cela ne sert à rien de les écouter et que ce mode de faire est surprenant alors que préalablement, le Conseil municipal est consulté. Elle comprend la surprise de ces collègues.

M. Walder demande aux membres de ne pas prétendre des choses que le Conseil administratif voudrait faire et qu'il ne le fait pas. Effectivement, le règlement marché est de la compétence du Conseil administratif. Toutefois, les marchands du marché avaient écrit une lettre au Président du Conseil municipal pour demander à être reçus en commission, donc, il s'agissait d'une pétition adressée au Conseil municipal. Lorsqu'une lettre ou une pétition est adressée au Conseil administratif pour une prise en compte par le Conseil administratif, celui-ci n'a pas et cela s'appelle la séparation des pouvoirs, un devoir automatique de passer devant le Conseil municipal. Par contre, si une personne écrit au Conseil municipal, même pour un sujet qui est du ressort du Conseil administratif, le Conseil municipal peut décider de la recevoir en commission des pétitions. Nous avons pris langue avec les pétitionnaires pour voir quelles étaient leurs souhaits. Ils ont demandé à ce que nous étudions des possibilités, ce qui a été fait et il a eu plusieurs contacts personnellement avec Mme Marclay et maintenant, il vient avec une proposition. Il ne pense pas avoir bafoué des droits et il rappelle que M. Buchs avait posé une question en septembre 2012 afin de savoir pour quelle raison la commission des pétitions n'avait pas été réunie sur ce sujet et il lui avait répondu que ce courrier avait été adressé au Conseil administratif, il en avait été étonné mais avait eu une réponse qui était publique. Il avait tout loisir à dire à la pétitionnaire qui l'avait questionné dans la rue qu'il fallait écrire au Conseil municipal. Il ne lui semble pas que le Conseil municipal ait reçu une lettre sur ce sujet. Ce qui veut dire que le Conseil administratif a répondu aux pétitionnaires selon leurs souhaits.

M. Morex est navré de contredire M. Walder mais c'est jouer sur les mots que de dire que lorsqu'un courrier est adressé au Conseil municipal, c'est de son ressort et lorsqu'il est écrit au Conseil administratif, c'est du sien. Il relit le passage de la lettre : "et souhaite pouvoir être reçue par la commission des pétitions". C'est écrit et cela veut dire que c'était également adressé au Conseil municipal.

Il demande à M. Walder de ne pas jouer sur les mots et enjoint les membres à ne pas prendre en considération cette délibération.

M. Walder répète que lorsqu'on reçoit un courrier, malgré ce qui est mentionné dedans, ce que l'on fait en tant que Conseiller administratif, on appelle la personne qui a envoyé le courrier pour lui demander exactement ce qu'elle souhaite pour clarifier la demande. Effectivement, ce courrier mentionne la volonté d'être reçu en commission des pétitions et lorsque nous avons discuté avec une des représentantes, ce n'était pas leur priorité mais plutôt que le Conseil administratif travaille sur un projet de parc pour chiens. Après, c'est votre interprétation mais la lettre était adressée au Conseil administratif qui devait traiter la chose en fonction des souhaits des pétitionnaires.

M. Papparou propose de retirer purement et simplement cette délibération et prendre langue avec les pétitionnaires en leur expliquant que le Conseil municipal souhaiterait les entendre. Ensuite, on oublie cette délibération qui, visiblement pose problème. Il est vrai qu'il va falloir la refuser et, personnellement, il la refusera parce qu'il trouve qu'il y a des problèmes de fond et nous aurions meilleur temps de venir écouter nous-même les pétitionnaires avant de nous lancer dans ce genre de travaux administratifs.

Le Président rappelle qu'il n'est pas possible de retirer une délibération en cours de séance mais il y a la prise en considération qui est une règle claire avec possibilité de demander un renvoi en commission.

La prise en considération de ce projet est refusée par 17 non, 8 oui et 2 abstentions.

10. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 71-2013 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES URBAINES LIEES AU PAV (CCU) : GENEVE-CAROUGE-LANCY

M. Walder explique, pour rappel que la CCU est une association qui a été créée en février 2012 et qui regroupe la Ville de Genève, La Ville de Lancy et la Ville de Carouge. Elle a été créée pour trois raisons :

1. Défendre les intérêts des trois communes dans le cadre de l'aménagement du périmètre Praille-Acacias-Vernets
- 2- De coordonner nos positions sur cet objet éminemment important pour nos communes
3. De mutualiser nos besoins afin de ne pas dédoubler tous les besoins dans ce périmètre.

Pour rappel, le PAV (Prairie-Acacias-Vernets) est un projet qui se trouve sur trois communes, que le Canton a voulu extrêmement cohérent et donc, un projet qui, d'une certaine façon allait créer une espèce de nouvelle commune.

En réaction à cela, il fallait que les communes travaillent ensemble pour coordonner leurs positions.

Aujourd'hui, nous vous proposons un crédit d'investissement afin de mutualiser les moyens nécessaires pour défendre les intérêts de Carouge dans ce projet.

Pour rappel, la communauté des communes urbaines, c'est-à-dire, les communes de Genève, Lancy et Carouge ont déjà obtenu quelques beaux résultats et succès dans les discussions avec l'Etat. Il cite pour exemple, l'intégration d'un grand parc public dans le projet ou alors, l'obligation qui est maintenant insérée dans le règlement de faire valider le futur Plan Directeur de Quartier du PAV par les trois Conseils municipaux respectifs.

Il faut dire, que ce soit pour les Plans Directeur Cantonaux, pour les Plans Localisés de Quartier, aujourd'hui, il n'y a que des préavis communaux. Pour le Plan Directeur de Quartier du périmètre du PAV, il y aurait une validation formelle nécessaire par les Conseils municipaux des trois communes.

Aujourd'hui, nous avons devant nous un projet qui avance extrêmement rapidement. Le Plan Directeur de Quartier devrait être validé d'ici 18 mois. De multiples études sont développées, des études sectorielles et des études thématiques. Les études sectorielles en cours sont, par exemple, celles concernant la caserne des Vernets ou le mandat d'étude parallèle qui concerne le secteur de l'Etoile dans lequel la Ville de Carouge participe aussi.

Les études thématiques concernent le rail, la mobilité, le financement des équipements publics, la remise à l'air de cours d'eau ou d'autres études diverses qui nécessitent toutes que nos trois communes participent activement aux réflexions.

Il y a évidemment des études sectorielles comme celle de l'Etoile où nous sommes invités à participer mais celle-ci nécessite un cofinancement, ce qui est le cas actuellement puisque nos trois communes participent financièrement à cette étude mais d'autres études thématiques comme la mobilité où l'Etat nous fournit une étude et libre à nous, soit de l'accepter ou d'étudier des alternatives.

Pour exemple, pour la question de la mobilité aujourd'hui, l'Etat concentre le périmètre sur les rues du périmètre concerné par le PAV et exclu les rues annexes, c'est-à-dire le boulevard des Promenades, la route des Acacias, la route du Grand-Lancy ou la route de Saint Julien et la route de Drize. Ce sont des routes qui concernent beaucoup les carougeois et il est important d'étendre les études liées à la mobilité et à leurs impacts.

Il est également important pour nos trois communes d'évaluer d'autres scénarios que ceux proposés par l'Etat. Il en va de même, par exemple, sur la question du financement car il faut savoir qu'il y a des plus-values immobilières qui seront réalisées et la question de savoir ce qui est compris dans ces plus-values, par exemple, est-ce que la revalorisation des terrains effectué par l'Etat pourrait profiter à cofinancer les équipements publics. Ce sont des discussions qui ont lieu avec l'Etat et il est primordial que nos trois communes coordonnent leurs positions et qu'elles mutualisent leurs ressources et c'est l'enjeu de cette délibération qui consiste à pouvoir mutualiser nos ressources, pour participer à toutes ces études.

Si nous passons par la communauté des communes urbaines, ce n'est pas du tout pour enlever des compétences à la commune mais pour vraiment permettre, par exemple, l'étude sur la remise à l'air libre des cours d'eau puisse être étudiée par une personne ou un service et non pas les services des trois communes, ce qui dédoublerait le travail et nous ne pouvons pas laisser faire ce travail uniquement par la Ville de Genève ou de Lancy, étant donné que leurs services se focalisent sur les problématiques de leurs périmètres et il nous faut des mandats que nous lancerions en partenariat ensemble.

Ceci à un coût, celui-ci est global de plus d'un million, dont 40% serait à la charge de Carouge. Il rappelle que c'est un investissement qui devrait aller jusqu'à la finalisation, non seulement du Plan Directeur de Quartier mais également d'images beaucoup plus précises de certains lieux emblématiques comme le secteur de l'Etoile.

Il rappelle que ce qui ne sera pas fait durant ces deux ans, nous en subirons les conséquences ensuite car il est primordial d'anticiper ces choses. Le département de l'urbanisme du Canton a mis la question du PAV comme une priorité majeure aujourd'hui et il se donne les moyens d'aller de l'avant.

Effectivement, rien que pour le financement des équipements publics, il s'agit de plusieurs dizaines de millions que devra débours Carouge, donc le fait de négocier plus ou moins 1 ou 2 pourcents dans ces conditions est important.

M. Walder invite les membres de ce Conseil à prendre en considération cette délibération, de la renvoyer en commission, durant laquelle nous pourrons, si vous le souhaitez avec mes collègues de Genève et Lancy vous présenter les enjeux pour ce quartier et plus précisément les enjeux pour le périmètre du PAV qui est appelé à accroître la population carougeoise de plus de 10'000 habitants.

Mme Hiltpold déclare qu'il n'est absolument pas possible de prendre en considération ce projet. On croit rêver. Aujourd'hui, il est demandé de verser CHF 500'000.— à une association de communes alors que nous avons créé à Carouge un nouveau service de l'urbanisme pour nous défendre vis-à-vis du PAV, du CEVA, etc. C'est chaque fois un peu plus et elle ne voit pas pourquoi il faut encore contribuer à hauteur de CHF 500'000.— pour se défendre. Les enjeux sont importants, la commune doit se faire entendre, l'association est utile mais, par contre, elle ne voit pas pourquoi Carouge doit mettre CHF 500'000.-- pour sponsoriser des études. La commune a créé un service et engagé du personnel pour ça.

La prise en considération est refusée par 13 non, 12 oui et 2 abstentions.

4. MOTIONS

Il n'y en a pas

5. POSTULATS

Il n'y en a pas.

6. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

7. PETITIONS

Il n'y en a pas.

8. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions des membres du Conseil municipal

Réponse de Mme De Haller Kellerhals à la question orale du 28 février 2013 de M. Mme Hiltpold : opération brossage des dents

Madame Hiltpold, vous avez posé une question lors de la séance du Conseil municipal du 28 février à propos du brossage des dents au parascolaire.

Je suis en mesure aujourd'hui de vous apporter les réponses suivantes. Comme vous le suggérez déjà dans l'énoncé de votre question, l'organisation du lavage des dents des enfants qui fréquentent le parascolaire à midi est de la responsabilité du GIAP, puisque ce sont leurs animatrices et animateurs qui encadrent les enfants.

Votre question ne me permet malheureusement pas de vous apporter une réponse simple. En effet, si le bien fondé du lavage des dents après le repas de midi n'est bien sûr pas en cause, force est de constater que son organisation pratique se heurte à différentes réalités compliquées.

Une tentative d'organiser ce brossage des dents a déjà été réalisée aux Promenades mais elle ne s'est pas révélée positive. Dans cette école, ce lavage des dents prenait de 15 à 20 minutes dans un climat de tension et de stress important. Le défilé devant les lavabos, les bousculades pour prendre et ranger les brosses à dent, tout cela se faisait au détriment d'un moment de détente ou de jeux pour des enfants qui ont une longue journée en collectivité.

Le GIAP, avec l'appui de la Ville de Carouge, s'efforce en effet d'organiser la pause de midi autour du repas de manière à ce que les enfants puissent revenir à l'école dans de bonnes

conditions. Le lavage des dents prendrait alors une telle place dans l'organisation de ce moment qu'il serait une entrave à cet objectif.

Chaque animatrice ou animateur encadre environ 15 enfants, assure la sécurité du trajet entre l'école et le restaurant scolaire et les locaux parascolaire, veille au bon déroulement du repas et organise soit un temps de repos pour les plus petits, soit des jeux ou activités créatives pour les plus grands. Autant dire que toute cette organisation est déjà très compliquée et il suffit par exemple d'un parent ayant omis d'annoncer l'absence de son enfant, pour que l'animateur à sa recherche péjore tout le flux du service des repas.

Si dans certains lieux, des enfants se brossent les dents, comme par exemple certains petits de la Tambourine, et que le GIAP rappelle chaque année aux parents que les enfants peuvent se brosser les dents, mais de manière autonome, une organisation collective n'est malheureusement aujourd'hui pas possible à mettre en place.

Réponse de Mme De Haller Kellerhals à la question orale du 26 mars 2013 de M. Barthassat: apprentissages d'assistants sociaux éducatifs en crèche

Voilà la situation actuelle dans nos institutions carougeoises pour la petite enfance.

1 apprentie de 2^{ème} année partage son temps entre l'EVE du Val d'Arve et l'Eve de la Fontenette

1 apprentie de 2^{ème} année est à l'EVE de Pinchat

1 apprentie de 3^{ème} année à l'EVE de la Tambourine

1 apprentie de 2^{ème} année à l'EVE des Grands Hutins.

Pas d'apprentie pour l'instant à l'EVE des Epinettes ni à l'EVE des Acacias.

Pour la Garderie des Caroubiers et le Jardin d'enfants les petits carougeois, pas d'apprentis.

En ce qui concerne les formatrices et formateurs :

1 éducatrice à l'EVE de la Fontenette et 1 éducatrice à l'EVE du Val d'Arve ont effectué la formation de suivi des apprentis.

1 éducatrice à l'EVE de Pinchat a suivi cette même formation et l'adjointe de direction assure le suivi global au niveau du cadre institutionnel (lien avec les écoles, contrats, etc.)

Il en va de même pour 1 éducatrice à l'EVE de la Tambourine et 3 éducatrices sont formées au niveau ES à l'EVE des Grands Hutins pour suivre les différents stagiaires.

La responsable du Jardin d'enfants les Petits Carougeois est praticienne formatrice ES.

J'en viens maintenant à votre question sur les exigences énoncées par la Ville de Carouge. Les contrats de subventionnement signés avec les associations qui gèrent les institutions pour la petite enfance indiquent à leur article 6.5 :

Le Comité, ainsi que la direction, encouragent et favorisent la formation du personnel (formation initiale et continue). Afin d'offrir des places de formation initiale, l'institution doit répondre aux critères établis par les écoles reconnues.

A leur article 6.6 :

Dans la perspective de la promotion de la formation qualifiante, l'IPE se positionne comme entreprise formatrice en capacité d'accueillir des apprentis ou des stagiaires en vue de formation. En particulier, lors de l'engagement de personnel en position d'encadrer des apprentis ou des stagiaires, des personnes présentant une capacité et une sensibilité en la matière sont favorisées dans la mesure du possible.

Comme vous pouvez le constater, l'effort en termes de formation est conséquent dans nos institutions pour la petite enfance puisqu'il y a actuellement 4 ASE en apprentissage. J'ajoute que de très nombreux stagiaires de l'Ecole supérieure de l'éducation de l'enfance (ESEDE à Genève) sont également formés dans ces institutions.

Le suivi d'ASE demande un très gros investissement de la part des formatrices, mais également de la part des institutions. Actuellement, nous ne pouvons offrir plus de places.

La Garderie des Caroubiers et le Jardin d'enfants les Petits Carougeois ne remplissent pas les conditions pour accueillir des apprentis ASE. Ceci en raison de leur jour de fermeture hebdomadaire et de leur fermeture lors des vacances scolaires. Un partenariat avec l'une de nos crèches pourrait être réalisé, mais actuellement elles n'ont pas de disponibilité.

J'espère avoir pu ainsi répondre à toutes vos questions.

M. Barthassat remercie Mme De Haller Kellerhals pour sa très bonne et détaillée réponse.

Réponse de Mme Lammar à la question orale de M. Juget : Escaliers du parking aux tours

La Fondation Immobilière de la Ville de Carouge nous a informés que, dès aujourd'hui, un nettoyage interviendra tous les matins pour nettoyer les trois escaliers qui mènent au parking des Tours situé sous l'avenue Vibert.

Nouvelles questions des Conseillers municipaux

Questions écrites

Le Président a reçu une question écrite de M. Pierre Baertschi et il demande à la secrétaire d'en donner lecture.

Le rachat en 1973 d'une première partie de la propriété Brocher au Val-d'Arve, suivi en 1979 de l'acquisition de la maison de maître et de la ferme, ont permis de conserver sur le territoire communal un dernier vestige de zone agricole.

L'idée de conserver des activités agricoles dans l'esprit d'une ferme didactique a conduit à installer dans le parc de cette belle propriété à valeur patrimoniale diverses sortes d'animaux (volailles, moutons, chevaux...)

Par ailleurs, en 2005, dans l'esprit toujours d'une activité didactique, une centaine d'élèves des écoles primaires carougeoises ont collecté à l'occasion de la journée cantonale de la propreté nombre de déchets résultant d'incivilités qui jonchaient les bois de Pinchat, tels que bouteilles, canettes ou encore de la ferraille.

Sachant que divers types de fermes didactiques existent non seulement dans de grandes agglomérations, mais encore aujourd'hui dans des zones qui ont conservé une tradition rurale, je souhaiterais savoir si, dans l'esprit de l'initiative prise en 2005 par des écoles primaires carougeoises, soit à titre éducatif, des visites sont organisées par nos écoles dans cette ancienne ferme. Dans la mesure où tel ne serait pas encore le cas, serait-il possible d'encourager de telles visites ?

Pierre Baertschi

Questions orales

UDC : accès aux Tours par la rue du Centenaire

M. Baud a constaté que depuis de nombreux mois, des accès ont été fermés dans le périmètre des Tours par des bornes télescopiques. Cela marche bien mais il reste un endroit, sur la rue du Centenaire où un accès est totalement ouvert aux véhicules. Celui-ci est régulièrement emprunté par des scooters qui roulent à vive allure sur ce tronçon qui rejoint l'avenue Vibert. Ils passent entre la butte des Tours et le Beach Volley et roulent comme des sauvages. Il y a des voitures, des poussettes, des scooters et c'est du grand n'importe quoi.

Pouvons-nous fermer cet accès ?

Mme Lammar va étudier la possibilité de fermer cet accès et dans l'intervalle, le Conseil administratif va demander aux agents de police municipaux d'avoir un œil particulièrement attentif et d'aller souvent à cet endroit pour essayer d'éviter que des scooters ou autres véhicules s'y engouffrent.

M. Baud : parcelle privée, 2 mois et rien

M. Baud avait fait, il y a deux mois, une demande concernant une parcelle privée se trouvant à l'angle de la rue des mouettes/rue de Lancy.

Depuis 2 mois, il ne se passe toujours rien sur cette parcelle, les arbres n'ont pas été taillés et maintenant qu'ils sont en fleur, il n'est plus possible d'effectuer cette tâche. De plus, il y a de plus en plus de résidus de nourriture, de vomi et cela devient insupportable avec le soleil en raison des odeurs.

Faut-il déposer plainte contre le propriétaire privé pour qu'il se passe quelque chose ? Où est-il possible de le mettre en demeure afin qu'il nettoie sa parcelle ?

M. Walder répond que le Conseil administratif a donné lecture, lors de la dernière séance du Conseil municipal, de la lettre qu'il a écrit au propriétaire et à la régie.

Le Conseil administratif n'a, à ce jour, pas de nouvelles mais il va regarder ce qu'il est possible de faire. Par contre, une expropriation est un processus assez long et les mises en demeure doivent forcément passer par le Canton.

Le Conseil administratif va étudier les mesures qui peuvent être prises.

M. Baud : Butte des Tours : rambardes dangereuses

Pour revenir au Tours de Carouge, M. Baud explique qu'il avait fait, il y a quelques temps, une demande afin que soit posé des rambardes sur les escaliers qui montent sur cette butte. Elles ont été installées mais c'est du bricolage, une honte, ça branle au manche, c'est dangereux et elles ne correspondent en rien aux normes de sécurité et de salubrité publique.

Il existe des lois qui règlementent ce type de barrières et rambardes à poser dans ce type d'endroits et il aimerait savoir si la commune est responsable de ces installations et qui va payer la facture si une personne se casse une jambe ou se tue en bas de ces escaliers qui sont raides.

Est-il possible de remettre des barrières aux normes légales ?

M. Walder va vérifier les propos de M. Baud et reviendra sur ce sujet lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

UDC : Chemin de Pinchat

M. Gevisier explique qu'au chemin de Pinchat en direction du Rondeau de Carouge, la signalisation à l'entrée de la Ville de Carouge a été peinte en noir.

Est-il possible de changer ce panneau ou le nettoyer de façon à ce que l'on sache où on arrive ?

M. Walder va vérifier et prendre des mesures immédiates.

M. Voignier : nettoyage et surveillance du terrain d'athlétisme de Pinchat

M. Voignier explique qu'en fin de semaine, avec les beaux jours, il y a des rassemblements de gens (bottelons) au niveau du terrain d'athlétisme où se trouvent la table de ping-pong et la table pour pique-niquer. Les samedis et dimanches sont des jours de loisirs pour la population et la propreté laisse à désirer.

Pourrait-il y avoir le soir des contrôles de notre police municipale ?

Mme Lammar répond que Pinchat fait partie du périmètre que les agents de la police municipale surveillent et des patrouilles s'y rendent. Par contre si M. Voignier peut préciser un moment précis, le Conseil administratif alertera les APM pour qu'ils s'y rendent. Si une personne constate véritablement un problème, il y a toujours la possibilité, maintenant que les APM travaillent le soir, de leur téléphoner sur le nouveau numéro de patrouille qu'elle a indiqué tout à l'heure.

M. Voignier : parking 2 roues Jacques-Grosselin

M. Voignier explique qu'au niveau du 25, rue Jacques-Grosselin où se trouve physio-Carouge, il y a juste au dessous trois places pour les scooters et un très large trottoir.

Serait-il envisageable de mettre quelques barrières pour les vélos et scooters afin de créer un parking ? Aujourd'hui, on retrouve des vélos attachés un peu partout à des poteaux alors qu'il y a un grand espace. Cela pourrait se faire sans empiéter sur les places pour les véhicules.

M. Walder va étudier cette possibilité et si c'est possible, le Conseil administratif le fera.

M. Morex : "Vivre Carouge"

M. Morex s'exprime sur le journal "Vivre Carouge" dont le nom a été changé, on ne sait pas pourquoi mais probablement parce que le second nom avait été attribué par un autre Conseiller administratif, il en voit là la seule raison. Ce devrait être un journal d'information et non pas un journal d'opinion et il est navré de constater, depuis quelques numéros, qu'il ne sert qu'à la propagande du pouvoir en place. Il en veut pour preuve du plaidoyer de notre Maire contre le referendum et les inconvénients engendrés par les centimes additionnels qui en découlent ou les divers articles dans les derniers numéros tels que les subventions, les entretiens des bâtiments communaux, le nombre d'emploi dans chaque service, etc. Ces sujets n'étaient pas urgents dans l'actualité sauf pour vouloir contrer le referendum lancé par l'opposition.

Que la majorité du Conseil administratif attaque le referendum et le conteste, c'est son droit et même son devoir démocratique mais utiliser un média payé par les contribuables, il y a une distorsion qu'il conteste et déplore.

Mais plus grave encore, dans le numéro de février-mars, il a pu lire dans la rubrique consacrée aux séances du Conseil municipal, sous la plume d'un employé de la commune les propos suivants : *"cette séance aurait pu se dérouler sans accros majeurs si le PDC, le PLR, le MCG et l'UDC n'avaient pas déposés des amendements portant sur la proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des 6 douzièmes provisionnels couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013"*, et : *"ils se sont opposés de façon surréaliste en défenseurs du personnel alors qu'ils ont déposé le matin même un referendum"*.

Non seulement, le journaliste se permet de critiquer une composante du Conseil municipal mais, en plus, il donne son avis sur l'action que ces partis ont décidé de mener. C'est non seulement inadmissible mais également passible d'un dépôt de plainte.

Il aimerait savoir comment le Conseil administratif va réagir à cette problématique ?

Mme De Haller Kellerhals répondra la prochaine fois avec grand plaisir.

M. Morex n'est pas du tout satisfait de cette réponse et si, dans le prochain numéro du "Vivre Carouge", il n'y a pas un rectificatif et des excuses du journaliste employé par la commune, nous déposerons une plainte pénale pour diffamation contre les responsables du journal.

M. Morex : Pont-neuf

M. Morex a lu dans la "Tribune de Genève" d'aujourd'hui un article concernant la rénovation du Pont-neuf, ce long serpent de mer puisque cela fait 18 ans qu'il siège au Conseil municipal et que les Conseillers municipaux en parlent. Il a été très étonné de lire les propos suivants : *"si la délibération est actuellement en cours en commission de l'urbanisme en Ville de Genève, la commune de Carouge, elle, n'a toujours pas envoyé le projet devant son Conseil municipal. Les Conseillers administratifs doivent rencontrer leurs homologues de la Ville de Genève pour décider quelle suite à donner à ce préavis négatif, précise Pascale Lorenz, cheffe du service carougeois de l'urbanisme"* et : *"une fois qu'une décision aura été prise, nous passerons la délibération pour le crédit de réalisation au Conseil municipal"*.

Est-ce que cela signifie que la cheffe de service a les pleins pouvoirs ?

Est-ce que cela signifie que l'avis des Conseillères et Conseillers municipaux de Carouge sont partie insignifiante par rapport à leurs homologues de la Ville de Genève ?

Où est-ce que cela veut dire que les Conseillères et Conseillers municipaux de Carouge n'ont pas à se prononcer sur l'avis de la CMNS ? Et que seul l'avis des Genevois compte alors que la Ville de Carouge participe à hauteur de 50% pour la rénovation de ce pont ?

Qu'attendez-vous pour convoquer une commission ?

M. Walder répond que le choix des interviewés par les journalistes ne dépend pas du Conseil administratif et si un journal souhaite interviewer un ou une cheffe de service, cela le regarde. Ce qu'à dit Mme Lorenz est vrai puisque c'est le choix de la Ville de Carouge et il lui semble avoir déjà répondu, peut-être pas au Conseil municipal mais en tout cas à plusieurs membres de ce celui-ci sur ce choix. Il y a des contestations par la commission des monuments et sites mais également et précédemment par "le Boulet" qui a écrit sur le choix du projet. Il rappelle que celui-ci est mené par la Ville de Genève et que les processus sont un peu différents, du fait qu'ils sont beaucoup plus lents. De ce fait, le Conseil administratif dépose des projets au Conseil municipal bien en amont de la finalisation et celui-ci souhaite pouvoir définir quel projet il va déposer. A ce stade, le Conseil administratif n'est pas convaincu par le projet qui a été retenu, parce qu'il va y avoir beaucoup d'oppositions et il doit rencontrer prochainement M. Pagani sur ce sujet. Celui-ci souhaite mettre autour de la table les différents intervenants et groupes qui ont été consultés ; cela inclus les groupes liés à la mobilité et à la défense du patrimoine pour essayer de trouver une solution. Suite à cela, le Conseil administratif reviendra vers le Conseil municipal avec un projet qui fait consensus ou qui sera soutenu par le Conseil administratif mais qui lèsera tel ou tel côté. Ensuite, il appartiendra au Conseil municipal de décider ce qu'il souhaite. A ce stade, le Conseil administratif n'a pas jugé opportun de présenter un projet pour ensuite le retirer parce qu'il y a trop d'oppositions. Il viendra avec un projet abouti mais les membres de ce Conseil sont libres de demander au Président de ladite commission d'en convoquer une. M. Walder viendra volontiers en commission pour donner des informations complètes sur toutes les discussions en cours et précise qu'aujourd'hui, ce projet pour la Ville de Carouge n'est pas abouti.

M. Morex remercie M. Walder pour sa réponse et il demande formellement au Président de la commission de l'urbanisme-mobilité-aménagement de convoquer une commission afin que les membres de ce Conseil soient tenus au courant de la même manière que leurs collègues de la Ville de Genève.

M. Morex : printemps carougeois

M. Morex explique que sur le budget, il voit bien la ligne budgétaire qui est consacrée au Printemps carougeois dans sa globalité mais il souhaiterait, pour la prochaine séance, avoir le détail du coût de la manifestation qui a eu lieu vendredi soir.

Mme De Haller Kellerhals répond que le Conseil administratif est totalement dans les lignes budgétaires 2012 pour l'ensemble de la manifestation. Il a été soutenu par des sponsors, même peut-être encore plus que les autres années.

M. Morex imagine bien que nous nous trouvons dans la ligne budgétaire 2012 puisque c'est une obligation mais il souhaite avoir le détail du coût de cette manifestation par rapport à tout le reste.

Mme De Haller Kellerhals précise que celle-ci est beaucoup moins chère que le 225^{ème}.

M. Morex l'imagine bien mais rappelle que le 225^{ème} a duré 10 jours.

M. Morex : APM

M. Morex explique qu'il avait déjà posé cette question lors de la dernière séance du Conseil municipal mais, au vu de ce que notre représentante, Mme Lammar a dit ce soir, il a beau s'écarquiller les yeux mais il ne voit toujours pas d'APM dans les rues.

Il souhaite la convocation d'une commission de la sécurité afin d'obtenir le détail de leur cahier des charge, ce d'autant plus que maintenant ils vont travailler en collaboration avec la police cantonale. Il estime important que les Conseillers municipaux soient tenus au courant.

Le Président demande à M. Morex s'il demande formellement la convocation d'une commission de la sécurité.

M. Morex répond que cela fait la seconde fois qu'il le demande.

M. Morex : route de Drize

M. Morex comprend qu'on crée une piste cyclable et un chemin piétonnier le long de la route de Drize mais, lorsque le projet a été présenté, aucun arbre ne devait être abattu. Il y a eu un massacre à la tronçonneuse puisqu'il n'y a plus un arbre sur la route de Drize en montant et il n'entend aucun écologiste se plaindre autour de cette table. Il en est totalement effaré.

Comment a t'on pu autoriser un tel massacre ?

M. Walder répond que ce n'est pas lui qui avait présenté ce projet mais il a toujours été question (dans le projet présenté à l'époque avant qu'il ne soit Conseiller administratif) d'abattre les arbres pour les replanter ensuite. En effet, ce n'est pas uniquement une piste cyclable qui est réalisée mais également un trottoir digne de ce nom et une voie de bus en descendant pour avoir une desserte à plus haute fréquence permettant de donner une alternative crédible à la voiture car, comme tout le monde sait, la route de Drize est engorgée. Il y aura également une passerelle à la sortie du cycle et il rappelle qu'il y a dans ce périmètre une école, un cycle et une crèche et il est urgent de sécuriser ces lieux. Effectivement, cela passe par l'abattage d'arbres mais le replantage sera supérieur à celui-ci. Nous le déplorons mais, malheureusement, il n'y avait pas d'autre alternative. De plus, les travaux sont conduits par le Canton et le Conseil administratif espère qu'ils seront terminés dans les temps prévus.

M. Morex est content d'apprendre que des arbres seront replantés mais il souhaiterait qu'il ne s'agisse pas de platanes.

M. Walder rappelle que les platanes non résistants qui avaient été plantés, il y a 10 ans sur la place du marché l'ont été (sur l'insistance de la Ville de Carouge) contre la volonté du Canton et, de ce fait, il serait très étonné que celui-ci plante des platanes non résistants. Ils n'en mettent plus nulle part dans le canton parce que le risque de maladies est trop élevé.

Le Président précise à M. Morex, concernant les convocations des commissions qu'il y a trois cas de figure : 3 commissaires peuvent faire une demande officielle et le Président convoque sa commission ; idem si 1 Conseiller administratif fait une demande ou le bureau du Conseil municipal. Il demande à M. Morex de reformuler sa demande avec deux de ses collègues afin d'appliquer à la lettre le règlement.

M. Morex répond que cela ne lui pose pas de problème.

M. Paparou : où sont les hommes ? De la fondation des parkings bien sûr !

M. Paparou souhaite obtenir une double information. Est-ce qu'il existe un contrat de prestation entre la commune et la fondation des parking concernant la fréquence et les passages des employés de la fondation des parkings pour contrôler si les macarons sont collés sur les voitures ?

Visiblement, les employés de la fondation des parkings travaillent sur le bas de Carouge le samedi matin mais pas sur les hauts de Pinchat. M. Paparou souhaite savoir s'il y a des fréquences, quels sont leurs parcours, comment est-ce qu'ils fonctionnent parce qu'on ne les voit pas souvent.

M. Walder répond qu'il y a un double contrat avec la fondation des parkings puisqu'il y a également le contrat lié aux horodateurs. Par contre le contrat lié au contrôle des places met à disposition du lundi au samedi 4 personnes en permanence durant les heures d'ouverture des commerces. Elles passent au minimum une fois par semaine dans chaque lieu où il y a des zones bleues et à horodateurs. Effectivement il y a des endroits contrôlés tous les deux jours et d'autres une fois par semaine. Cela se fait en fonction des constatations d'infractions qui sont faites chaque semaine. D'ailleurs, les plans d'action sont réévalués chaque semaine en fonction de la réalité du terrain. Par contre, si M. Paparou observe qu'un lieu est soumis à des infractions répétées et n'est pas contrôlé, il doit en faire part au Conseil administratif qui contactera la fondation des parkings afin qu'ils aient un œil attentif sur ces rues.

M. Paparou réplique que s'ils ne viennent pas sur le terrain, ils ne peuvent pas savoir s'ils vont mettre des infractions ou non et c'est une problématique. Soit ils viennent et contrôle, sinon il faut lui donner une casquette et une souche à amendes et il fera lui-même le travail. Il s'étonne de cette réponse dans la mesure que s'ils ne viennent pas sur le terrain, ils ne peuvent pas savoir s'il y a des voitures à amender, c'est le serpent qui se mord la queue. Il souhaiterait qu'on invite la fondation des parkings dans une commission de la sécurité qu'il va peut-être lui-même convoquer pour connaître un peu mieux leur fonctionnement.

M. Walder pense que c'est une très bonne idée. De la sorte, les commissaires pourront se rendre compte que c'est moins aléatoire que cela en a l'air. Comme il l'a déjà dit, ils passent au minimum une fois par lieu mais si chaque semaine depuis 3 mois, ils ne constatent aucune infraction dans une rue, ils ne vont pas forcément accroître la fréquence de leurs passages. Ceux-ci sont aussi rythmés et ils ne passent pas tous les lundi matin dans la même rue puisqu'ils font des tournus. Ils sont probablement passés plusieurs fois le samedi sur les hauteurs de Pinchat mais s'ils n'ont pas constatés d'infractions ou très peu, ce lieu ne devient pas une priorité pour eux.

Mme Stebler : fontenette, un nouveau batelle, horreur

Mme Stebler habite dans un des quartiers les plus précaires de Carouge mais qu'elle trouve intéressant. Par contre, le Conseil municipal a peut-être commis une erreur lors du vote pour les nouveaux bâtiments de la cité "Familia" et elle paie de sa personne puisqu'elle avait aussi voté favorablement. En effet, aujourd'hui, elle se rend compte qu'il y a une sur-densification dans ce quartier. Au départ, il s'agissait de bâtiments à 3 étages mais, ensuite, elle-même et le Conseil municipal avait préavisé favorablement, des constructions à 8 étages. Aujourd'hui, les habitants proche de l'école du Val d'Arve/rue Daniel-gevril se rendent compte que ceux-ci sont tellement proche des immeubles, maisons et balcons qu'ils ont perdu toute intimité des deux côtés. En face de son appartement, il y a un immense immeuble et maintenant d'autres bâtiments sont érigés, ils sont hauts et très près. Ce ne sont pas les seuls bâtiments remis en question puisqu'il y a également celui qui se situe où des fouilles ont été faites par des archéologues. Elle n'a jamais vu un bâtiment en construction si près d'un autre qui est ancien.

Les architectes spécialisés auraient du voir cette problématique. Elle a voté cette proposition mais jamais elle ne s'était rendu compte que ces bâtiments étaient si proches.

Comment éviter une prochaine construction comme cela ? De plus, elle n'est pas certaine que tout soit légal. Elle pense que le bâtiment en construction ou se trouvait les fouilles doit être illégal. Qui est responsable ?

De plus, près de l'école val d'Arve, il y a beaucoup de déchets en raison de cette nouvelle construction. Elle s'est adressée aux employés de la voirie mais ceux-ci ne savaient pas s'ils pouvaient intervenir. Elle rappelle qu'il y a une école avec des enfants qui passent chaque jour pour se rendre à l'école. C'est une horreur et tout se dégrade.

Est-ce que le Conseil administratif peut intervenir car beaucoup d'habitants l'ont approchée, ceci d'autant plus que nous sommes en discussion pour améliorer le quartier. Cette surdensification est incroyable et certains appartements n'auront même plus de soleil. Elle regrette son vote mais elle ne s'est pas rendu compte à quel point ces bâtiments étaient si proche des autres.

M. Walder répond qu'il va regarder la question de la propreté vers l'école du Val d'Arve pour voir ce qui est possible de faire. Concernant la sur-densification, il y a un problème d'aménagement et d'urbanisme. Si, depuis le début de la législature, nous insistons beaucoup sur les questions de planification et d'urbanisme, c'est justement pour éviter ce genre de chose. Si nous coordonnons aujourd'hui d'une façon extrêmement proactive tous les développements au niveau de Carouge-Est, c'est effectivement pour éviter des disfonctionnement pour un projet proche d'un autre. Il faut une personne qui analyse et passe du temps pour cela ; raison pour laquelle, aujourd'hui, avec un tel développement prévu à Carouge, il est indispensable d'avoir des gens qui aient cette vision d'ensemble. Il semblerait que pour le PAV tout le monde ne l'ait pas compris mais pour la Fontenette, le Conseil administratif a l'intention de créer des Plans Directeur qui permettent d'avoir une image globale de l'organisation de ce secteur comprenant, également, le réaménagement des secteurs sportifs. Il faut de la cohérence et de la coordination entre les différents Plans Localisés de Quartier, sinon nous nous retrouverons avec des incohérences de ce type ou des Tambourine 2. Nous y veillons mais avons besoin de moyens car les analyses représentent un cout pour entretenir cette cohérence et cette cohésion.

Mme Stebler : double mandat, partager les responsabilités, ne pas cumuler les mandats

Mme Stebler explique que la loi n'interdit pas les doubles mandats mais en Europe on en parle ainsi que dans les communes et les Cantons parce qu'il y a toujours des problèmes lorsque nous exerçons un double mandat. Il y a la fatigue ou des couacs comme nous l'avons vécu aujourd'hui et les personnes ont moins de temps pour traiter les dossiers. Il peut également résulter une surcharge de travail qui peut être mauvaise pour la santé. La population demande pour quelle raison les groupes ne se partagent pas les responsabilités car certains peuvent siéger au Grand-Conseil et d'autres au Conseil municipal ou ailleurs.

Est-il possible de supprimer les doubles mandats pour partager les rôles politiques ? Pouvons-nous avoir une réflexion ?

Le Président précise que le Conseil administratif ne peut pas répondre sur ce sujet car il s'agit de compétences cantonales.

M. Baertschi : promenade des Orpailleurs : lisibilité et emplacements des panneaux d'interdiction de circuler

Avec les beaux jours, M. Baertschi a eu l'occasion d'aller promener son chien à la promenade des Orpailleurs. Il a constaté qu'il y a toujours le problème avec un certain nombre de cycliste qui roulent trop vite. Il est en possession de photos prises à Londres et Interlaken ; cel-

les-ci démontrent qu'il est possible d'indiquer, y compris sur le sol, le respect à avoir avec les gens et l'interdiction de passer à vélo sur ces promenades.

Il demande au Conseil administratif de renforcer cette signalisation avant qu'il n'y ait véritablement un accident ces prochains mois.

M. Walder répond qu'étant donné qu'il n'y aura pas de parc à chiens avant longtemps, il va protéger les chiens qui se baladent. Le Conseil administratif va veiller à mettre des signalétiques adaptées.

M. Baertschi : Pont neuf

M. Baertschi fait remarquer que ce sujet a été évoqué tout à l'heure par M. Morex et il saisit l'occasion pour rappeler que les associations de sauvegarde ont les compétences pour le classement et, selon plusieurs renseignements en sa possession, des demandes de classement pourraient surgir. Il trouve l'attitude du Conseil administratif très prudente mais il pense qu'il faudrait dire à nos collaborateurs de l'administration et particulièrement à Mme Pascale Lorenz qu'elle ne doit pas faire des déclarations prétendant que des décisions vont être prises par le Conseil municipal et que ce projet est reconnu par tous comme cohérent et équilibré parce que ce n'est pas le cas. Il y a des réserves à avoir et il demande qu'on le rappelle à Mme Lorenz en lui conseillant de ne pas se laisser piéger par les journalistes

M. Walder répond que les employés de la commune sont aussi libres d'avoir un avis même s'ils ne peuvent pas défendre la position officielle. Il est probable qu'elle a voulu dire que ce projet (qui avait fait l'objet de plusieurs réunions avec les différents milieux) avait une certaine reconnaissance de tout le monde. Aujourd'hui, ce n'est pas la position du Conseil administratif de Carouge de dire que ce projet est adapté et il confirme ne pas être convaincu du projet qui va être présenté au Conseil municipal.

M. Baertschi souhaite dire en conclusion qu'une partie des membres de ce Conseil, Patrimoine suisse et l'association le Boulet (qui a envoyé un tout ménage) ne reconnaissent pas ce projet comme cohérent et équilibré ; bien au contraire, il est bancal et il faut l'expédier le plus rapidement aux oubliettes pour repartir sur de nouvelles bases. Une fonctionnaire de la Ville de Carouge ne doit pas faire de telles déclarations, bien qu'il soit possible qu'elle ait été piégée mais il faut lui rappeler ses devoirs de fonction.

M. Walder répond que ce sera fait. Toutefois, il rappelle que tous les acteurs qui ont validé ce projet et le trouvent équilibré sont liés à la mobilité (TCS, A.T.E, PRO-VELO, etc) ainsi que les personnes à mobilité réduite et malvoyantes. Par contre, cela n'a pas été le cas avec les personnes liées au patrimoine.

M. Walder transmettra les doléances de M. Baertschi

Mme Hiltbold : Braderie

Mme Hiltbold pense que les membres de ce Conseil siégeant depuis quelques années se souviennent qu'elle était déjà intervenue à plusieurs reprises à propos de l'organisation de la Braderie. Elle s'est rendue, comme tout le monde, chercher son ticket (elle a d'ailleurs rencontré son collègue Stéphane Barthassat qui faisait la queue) et est partie(en raison du monde) pour revenir une heure plus tard (M. Barthassat était toujours dans la file). A 7h00 du matin des gens étaient déjà présents et expliquaient qu'ils venaient une heure plus tôt parce qu'il était distribué des petits post-it avec des numéros. Une fois que les portes s'ouvrent, les gens se ruent à l'intérieur alors qu'il n'y a pas forcément besoin d'être là avant tout le monde en raison du tirage au sort.

Est-il possible de faire autrement ? On lui a suggéré de demander aux APM de venir un peu plus tôt pour mettre les gens en file et ouvrir avant 8h00 parce que c'est un peu tard pour les gens qui doivent ensuite aller travailler. Est-il possible de mieux organiser la file le matin ?

Elle revient également sur la problématique de base. Cette année, il s'agit de la 15^{ème} braderie, elle marche bien mais, au départ, on donnait la rue aux habitants. Hors, maintenant, il se trouve qu'en raison du tirage au sort, certains habitants se retrouvent à plusieurs centaines de mètres de chez eux ; alors certains renoncent à tenir un stand et les autres qui participent prennent leur voiture pour amener tout ce qu'ils souhaitent vendre pour liquider leurs greniers ou caves. Est-il possible de trouver un système comme pour les commerçants qui peuvent dire quelque temps à l'avance si oui ou non ils veulent un emplacement afin que les habitants des rues St-Joseph, rue du Marché et la rue principale de la braderie puissent avoir un stand devant chez eux. Il ne s'agirait pas d'un privilège mais simplement une question d'organisation. De plus, les commerçants peuvent avoir leur emplacement réservé aussi bien le samedi que le dimanche alors elle comprend le samedi parce que ce sont des jours où ils travaillent ; par contre le dimanche, nous pourrions laisser la place aux habitants parce qu'il n'y a pas de raison que les commerçants aient la priorité et encore moins si les habitants n'ont aucun avantage et doivent aller tenir un stand loin de chez eux.

Serait-il possible de porter une réflexion pour l'année prochaine ?

Elle comprend qu'il est difficile de faire plaisir à tout le monde et ce sujet a déjà été évoqué lors des précédentes législatures mais elle pense qu'il faut y réfléchir et elle remercie d'avance le Conseil administratif.

Mme De Haller Kellerhals confirme que les constats de Mme Hiltbold ont également été faits à l'interne de l'administration. Le Conseil administratif a décidé de reprendre toute l'organisation de la braderie. Actuellement, il y a des passe-droits et des privilèges sont octroyés de tradition très longue qui n'ont simplement plus lieu d'être et le fait d'appliquer le règlement tel qu'il est en vigueur aujourd'hui fait beaucoup rouspéter les gens. Le Conseil administratif réfléchit à la pertinence de mettre des dizaines d'heures pour demander à chaque commerçant si oui ou non, il veut bien participer car plusieurs services de l'administration sont mis à contribution et certains commerçants ne jouent pas forcément le jeu et mettent en vente des objets neufs. Un vide-grenier devrait normalement être uniquement à la disposition des habitants. Le Conseil administratif a déjà programmé une séance avec les services concernés pour voir si ce n'est pas aux habitants eux-mêmes de reprendre en main cette organisation de "la rue est à vous" parce que c'est un vide-grenier et sa raison d'être s'est dénaturée. Mme De Haller Kellerhals remercie Mme Hiltbold de la réflexion qu'elle a apportée, le Conseil administratif la partage et elle sera tenue au courant de l'évolution de ses réflexions sur ce sujet.

Le Président déclare que nous arrivons au terme des questions de cette séance du Conseil municipal animée, il remercie les membres de leur attention et souhaite à toutes et tous une excellente soirée.

La séance est levée à 22h10